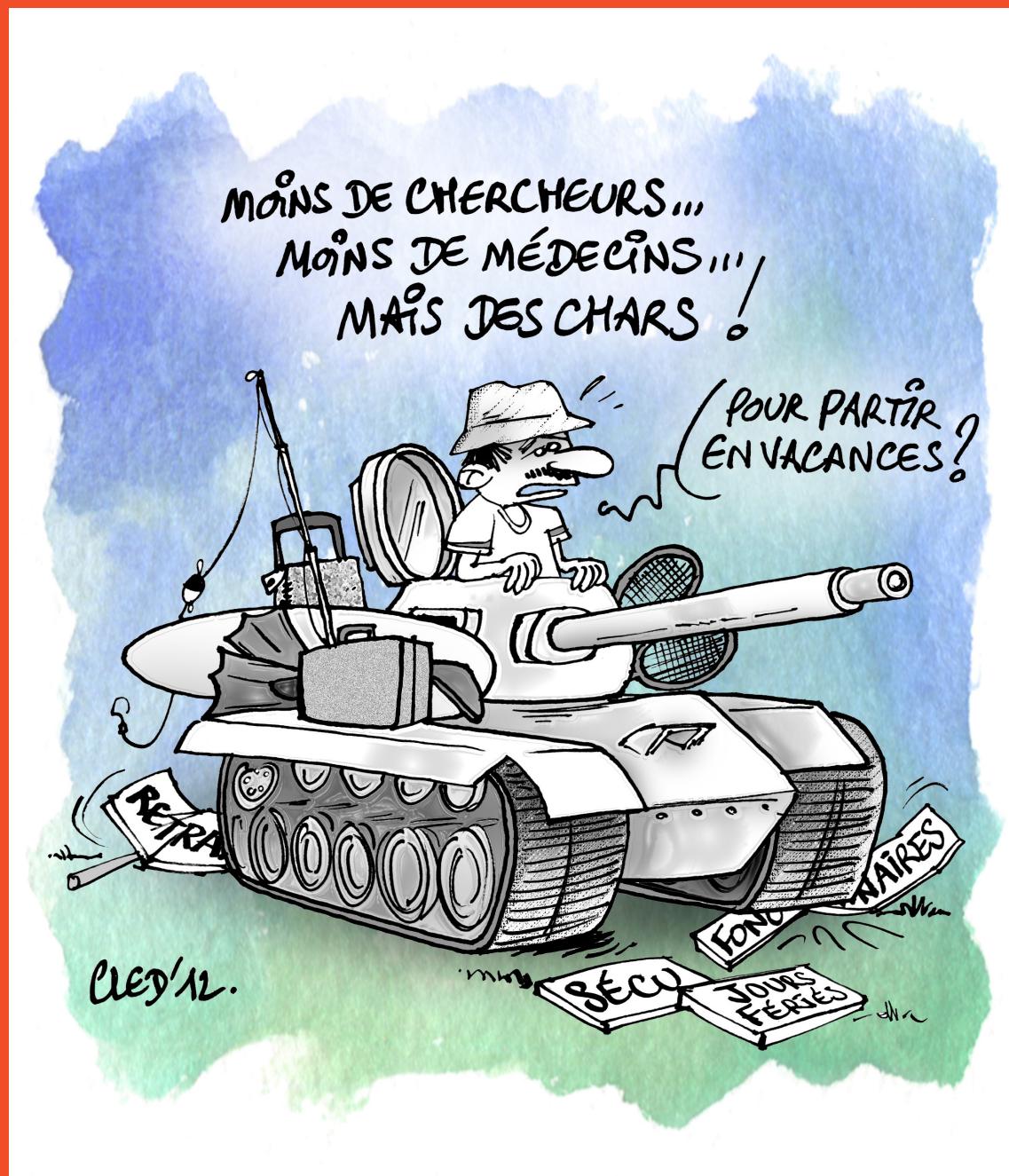


BRS

CNRS
Inserm
INRIA
IRD
INED
IFREMER
Août 2025
N° 535

Bulletin de la Recherche Scientifique

- Election au CoNRS 2025 analyse des résultats
- Profession de foi du SNTRS-CGT pour les élections du CA du CNRS
- Journée d'études et d'échanges des retraités du SNTRS-CGT (21 mai 2025)
- Attaques contre la science aux USA l'engagement des chercheur·ses pour une science au service de la société



P2 ► Édito

P4 ► Election au CoNRS 2025 analyse des résultats

P8 ► Profession de foi du SNTRS-CGT pour les élections du CA du CNRS

P10 ► Journée d'études et d'échanges des retraités du SNTRS-CGT (21 mai 2025)

P12 ► Profitons de nos congés payés

P13 ► Attaques contre la science aux USA l'engagement des chercheur·ses pour une science au service de la société

P14 ► Pour une profession avec un avenir et une éducation publique de qualité

P16 ► Tribune libre : La cohérence des réformes : Territorialiser l'ESR (Enseignement supérieur et la recherche) pour mieux piloter la recherche et la formation vers les besoins des entreprises

P18 ► Crise écologique, crise démocratique : la proposition de loi Duplomb : contre l'intérêt général

P19 ► International

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

Campus CNRS de Villejuif
7, rue Guy Môquet Bât H 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrs-cgt@cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398
Co-directeurs de la publication :
Claudia GALLINA & Patrick BOUMIER
Imprimé par nos soins
Périodicité : Trimestrielle



Claudia GALLINA-MULLER

Co-Secrétaire Générale

Chère camarade, cher camarade,

La recherche de 40 milliards d'économie sur le budget de la France 2026 ne doit pas sanctionner encore une fois la recherche Française et les fonctionnaires.

Chaque nouvelle annonce n'augure rien de bon. Et nous savons bien que les plus douloureuses se font toujours pendant l'été pour éviter les mouvements de contestation !

Les laboratoires stratégiques qui ne sont sans doute rien d'autres que des Keylabs déguisés ne sont en fait qu'une réponse à la gestion de la pénurie de moyens toujours plus contraints. Or, ce ne sont pas les organismes nationaux de recherche (ONR) qui sont les plus grands consommateurs du budget de l'état et encore moins des budgets 'consacrés' à la recherche en France.

Au CNRS, les désumérisations et les fusions à vitesse accélérée ces derniers mois ne servent qu'à recentrer les forces vives en baisse sur quelques gros laboratoires.

Par exemple nous avons découvert au CS du 3-4 juillet une liste d'unités qui allaient faire l'objet de ces désumérisations sans consultations des instances du comité national.

Dans les ONR, les recrutements sont en baisse, non seulement au niveau des emplois support (administratif et informatique) mais aussi au niveau des emplois techniques dans les laboratoires. Depuis plusieurs années, le nombre des techniciens baisse, (exemple à l'Inserm -34% de 2015-2024). Les concours infructueux augmentent.

Il est évident que nos niveaux de rémunération sont un frein aux recrutements. De plus les méthodes de management très verticales et souvent agressives et la perte de

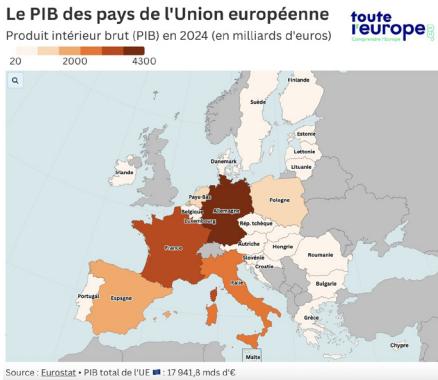
sens de nos métiers avec un éloignement de IT du travail de recherche proprement dit (plate-formes, travail administratif +++) font également fuir les collègues qui partent vers d'autres horizons plus favorables.

Sans parler des RPS engendrés par les dysfonctionnements majeurs de nos logiciels de gestion SIFAC +, Notilus, Gestlab qui mettent en péril les programmes de recherche et nos établissements. Ces problèmes graves sont le fruit de choix stratégiques erronés, pris malgré les mises en gardes des spécialistes métier de nos organismes. Mais nos décideurs persistent dans leur déni à reconnaître leurs erreurs et tentent de faire croire que les problèmes viendraient de l'incompétence des agents..., agents, qui de leur côté, font leur maximum pour éviter le naufrage !

Les recrutements promis aux chaires de professeur junior (CPJ) devaient se faire sur des postes supplémentaires en plus des postes de titulaires programmés. Avec les restrictions actuelles, tout laisse penser que l'on s'oriente comme nous l'avions prévu, vers des recrutements à postes constants en 2026. Nous pourrons alors constater la fiabilité de la parole du gouvernement...

Frédéric Worms, directeur de l'ENS-PSL, a déclaré récemment : "Dans les années 90, 70 à 75 % des normaliens choisissaient la recherche comme métier, après y avoir été formés. Dix ans plus tard, 50 % d'entre eux avaient un poste fixe dans l'ESR, soit au CNRS dans certaines sections de manière éminente, soit dans les postes d'enseignants-chercheurs dans les universités.

"Dans les années 2010, cette proportion est tombée à 33 %".



<https://www.touteurope.eu/economie-et-social/le-pib-des-pays-de-l-ue/>

Indicateur	2019	2020	2021	2022 (r)	2023 (r)	2024
Ressources						
Produit intérieur brut (PIB)	2,0	-7,4	6,9	2,7	1,4	1,2

https://www.insee.fr/fr/statistiques/2830613#tableau-figure1_radio1

La dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) comprend les moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de recherche et développement (R&D) sur le territoire national par le secteur des administrations (DIRDA) et par le secteur des entreprises (DIRDE).

En 2021, l'effort de R&D s'établissait à 2,22 % du PIB dans un contexte où le PIB a fortement rebondi (+ 6,9 %). Sur la période 2011-2021, le DIRD a progressé de 1 % par an, soit à un rythme équivalent à celui du PIB (+ 0,8 %). Au niveau du secteur des administrations, la DIRDA progresse plus modérément à + 0,5 % par an.

En 2022, l'effort de R&D (58,9 Md€) s'établissait à 2,22 % du PIB. Sur la période 2012-2022, la DIRD avait progressé de 0,9 % par an, en dessous du rythme de celui du PIB (+ 1,1 % par an). Dans la même période la DIRDA avait peu progressé (0,3 % par an) soit une forte régression en regard de l'inflation.

Mais en 2023, on pourrait penser que ces budgets ont augmenté avec 61,7 Md€ pour les travaux de R&D effectués sur le territoire national. Cependant la DIRD ne représente plus que 2,18 % du PIB. La part recherche publique ne progresse toujours pas. Tous les budgets supplémentaires sont phagocytés par le Crédit Impôt Recherche (CIR), qui sert essentiel-

lement d'outil d'optimisation fiscale pour les entreprises, un puit sans fond dont le montant augmente tous les ans.

Son manque d'intérêt pour la recherche, en regard de son coût se trouve dans la note "Piloter et évaluer les dépenses fiscales" de la cour des comptes : " Le crédit impôt recherche (CIR) est devenu, à la suite de la suppression du CICE, la dépense fiscale la plus coûteuse (7 Md€). De nombreux travaux d'évaluation ont déjà conclu dans le sens d'une efficacité limitée du dispositif en regard de son coût." <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/65355>

PLF 2026, 500M€ à trouver pour l'ESR :

Pauline Panier, directrice de cabinet de P. Baptiste, s'arrête sur la question "centrale" de l'attractivité, rappelant que "la recherche et l'enseignement supérieur sont une partie de l'autonomie stratégique de la France". C'est le but du programme Choose France for Science qui a été lancé en mai dernier, pour que la France "prenne sa part dans cette compétition mondiale pour les talents".

Elle reconnaît que l'investissement en R&D de la France, avec le taux, "très bas", de 2,22 % du PIB consacré à la recherche, "place la France loin de ses concurrents". "Ce décrochage est net sur la R&D privée et cet investissement du secteur privé doit faire partie de nos préoccupations", estime-t-elle.

Il semble que ce déficit public croissant d'année en année, mais surtout depuis les différents gouvernements Macron, sert de prétexte pour ne pas augmenter le point d'indice. Depuis des années la rémunération en euros constants des fonctionnaires, et en particulier ceux du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) diminue.

Nos budgets sont aussi sacrifiés sur l'hôtel des vendeurs d'armes ! Les crédits militaires augmentent sans problème. La ligne rouge du déficit de l'État n'existe plus pour ces financements ?

Nos acquis sociaux sont aussi fortement et régulièrement attaqués. Le premier ministre vient d'annoncer, le 15 juillet sa volonté de supprimer 2 jours de congés sans contrepartie financière et donc une nouvelle baisse de salaire déguisée, de prolonger le gel du point d'indice qui induit une diminution mécanique de nos

rémunérations en regard de l'inflation et de nos retraites, une augmentation de nos frais médicaux ...

Il préconise également le non remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite ce qui implique aucun poste pour nos collègues précaires voire une augmentation de leur nombre pour faire le job des titulaires manquants !

Les retraités vont aussi être mis à contribution en perdant l'abattement de 10% sur leurs impôts, mais du côté des cadeaux aux plus riches, aucune annonce précise, seulement "des pistes" à discuter avec le sénat et l'assemblée ? Quelle duperie !

Malgré toutes ces constatations moroses, ce début d'année a permis de belles avancées, pour les femmes le congé hormonal que nous avons obtenu à l'Inserm et pour lequel nous allons continuer à nous battre pour l'obtenir partout. À L'IRD, nous avons obtenu que tous les agents soient formé.es pour combattre les violences sexistes et sexuelles (VSS). Concernant SIFAC + nous accompagnons les agents avec l'intersyndicale face à une administration qui minimise les problèmes et les RPS engendrés par des dysfonctionnements inacceptables qui mettent en danger les organismes.

L'audience du SNTRS-CGT a battu des records lors de nos webinaire protection sociale collective (PSC) et Key-labs.

Sur ce dernier point des keylabs, la mobilisation que nous avons lancée lors de leur annonce a permis d'enclencher une mobilisation des collègues qui a abouti à l'abandon de ce projet.

Nos collègues ont largement remercié notre syndicat pour nos communications et notre investissement pour les tenir informés. De nouveaux webinaires seront organisés dès la rentrée.

Bref, il va falloir continuer à se battre à la rentrée pour défendre nos budgets, nos emplois et nos salaires mais aussi nos droits et notre modèle de société.

En attendant, reposez-vous bien pendant vos vacances, rechargez bien vos batteries, on compte sur vous pour les actions à venir pour gagner de nouveaux combats.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Election au CoNRS 2025 analyse des résultats

Hausse du nombre d'élu.es SNTRS, baisse de la participation globale.

Le temps est venu de vous partager les résultats de ces élections des sections du CoNRS. Nous allons devoir analyser ce scrutin, sa participation comme ses résultats, et tenter de comprendre les évolutions s'il en est. Les scrutins sont aussi les témoins de la santé démocratique de nos institutions. Il convient de s'y intéresser. Il convient de tenir compte que ces élections ne sont pas des élections sur l'unique champs électoral du CNRS, ni même des seuls EPST ; il concerne l'ensemble des unités CNRS ou ayant une tutelle CNRS. Il faudra aussi questionner notre fonctionnement afin de l'améliorer si nécessaire.

Participation au scrutin selon les différents collèges :

Collège	% de participation
A1	54,09%
A2	32,58%
B1	38,32%
B2	22,99%
C	16,23%

Comme vous l'avez su, les résultats du SNTRS-CGT sont bons. Vous trouverez nos élu.es dans les tableaux ci-dessous.

Une fois encore, le SNTRS-CGT confirme son ancrage et son positionnement dans le collège C des sections du CoNRS. Avec une présence d'élu.es C dans 42 des 43 sections du CoNRS, le SNTRS-CGT se positionne comme l'organisation représentée dans le plus grand nombre de sections du CoNRS pour le collège C, et avec le plus d'élu.es C dans l'ensemble des sections (44 élu.es). Le SNTRS-CGT a réalisé des scores particulièrement bons dans les sections 39 et 43, lui permettant ainsi d'y avoir deux élus. Le pourcentage de vote moyen pour le SNTRS-CGT est à plus de 27%.

Le SNTRS-CGT réalise une percée dans les collèges A et B, passant de 2 élu.es sur les mandatures précédentes, à 15 sur cette mandature. Nous avons 3 élu.es en A1 (directeur.ices de recherche CNRS), 8 en B1 (chargé.es de recherche CNRS), 2 en A2

(professeur.es des universités et directeur.ices de recherche d'autres EPST) et 2 en B2 (maîtres de conférences et chargé.es de recherche d'autres EPST). On peut ajouter à ces résultats deux camarades élu.es sous étiquette FSU en B2, et un camarade élu en candidature individuelle en A1, qui seront invités à participer au groupe de travail des élu.es. La CGT soutenait 23 candidat.es dans les collèges A et B, contre 14 en 2021.

Pour les collèges A et B les résultats sont encourageants. Le SNTRS-CGT a obtenu un équilibre homme/femme appréciable (46,7%) parmi ces élu.es d'autant plus quand on observe les résultats globaux qui ne permettent d'atteindre un sex-ratio que de 36% seulement des élus. Nous devrons être particulièrement vigilant à ce que la direction rééquilibre ce ratio par le biais des nominations.

Cependant, ces résultats ne sont pas idylliques. La participation au scrutin est en baisse et cela nous inquiète particulièrement pour celle du collège C qui s'effondre littéralement. Il nous appartiendra d'analyser cela.

La participation s'érode globalement et cela peut révéler un questionnement sur le rôle du CoNRS pour nos collègues.

Focus sur le collège C :

Le collège C est un collège historiquement au cœur de l'électorat du SNTRS-CGT. Il constitue pour le SNTRS-CGT un indicateur important de la confiance de l'électeurat. Cependant, il convient de ne pas trop crier victoire.

D'une part, nous n'avons pas d'élu C dans

Présence des élu.es C dans les sections en fonction des organisations syndicales :

Elus C relevant des organisations	nbre sections
SNTRS-CGT	42*
CFDT Recherche EPST	41
SNPTES-UNSA	38
SNCS-FSU	5*
SUD Recherche	1
Qualité de la recherche - SNIRS	0
FO ESR	0
Cœur de la recherche (S12)	0

* dont une élue commune au SNTRS et SNCS

la section 14, et cela ne s'est joué qu'à une voix. Ce résultat ne semble pas spécifique à la chimie. Il révèle une forte mobilisation sur cette section de l'électorat du SNPTES, probablement via les universités, soutien dont le SNTRS-CGT n'a peut-être pas bénéficié de son côté. D'autre part, le taux de participation à ce scrutin est particulièrement médiocre. Nous assistons à un effondrement de la participation du collège C à cette élection. Pour ce collège, le taux de participation est de 16,2 % alors qu'elle était d'environ 20% en 2021 et de plus de 30% en 2015.

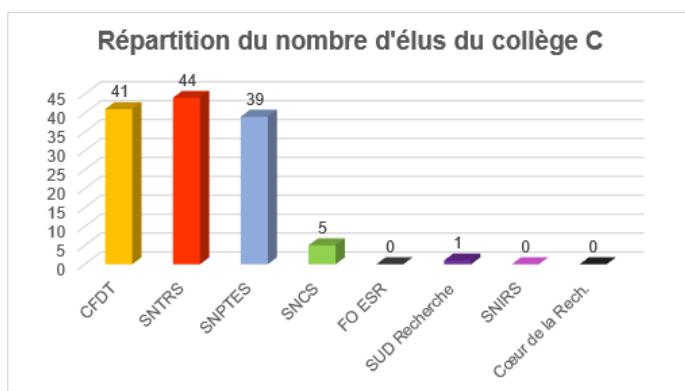
Nous devrons analyser cette érosion de la participation, mais il est à noter que les grosses différences avec ces précédents scrutins concernent, entre autres, le recours à la messagerie institutionnelle (« cnrs.fr ») d'une part, et le scrutin électronique d'autre part. Bien qu'il ne soit pas certain que ce dernier ait pesé sur la participation, il est certain qu'un grand nombre de collègues n'utilisent pas leur messagerie « cnrs.fr » et que beaucoup

Collège C	2016		2021		2025	
	nbre d'élus	% de sièges	nbre d'élus	% de sièges	nbre d'élus	% de sièges
SNTRS-CGT	41	33,3	42	34,1	44	34,1
CFDT Rech.	43	35,0	43	35,0	41	31,8
SNCS-FSU	2	1,6	2	1,6	5	3,9
SNIRS-CGC	1	0,8	0	0,0	0	0,0
SNPTES-UNSA	29	23,6	31	25,2	39	30,2
SUD Rech.	7	5,7	4	3,3	1	0,8
FO ESR	0	0,0	0	0,0	0	0,0
autre (syndicale)	0	0,0	1	0,8	0	0,0

(sur 123 sièges)

(sur 123 sièges)

(sur 129 sièges)



Nous devrons être particulièrement attentifs et attentifs à rétablir la visibilité du rôle et des actions de nos élu.es durant ce prochain mandat, y compris en dehors des comités de visite d'unité.

Si on s'attache simplement au nombre de sections avec des élu.es C ou au nombre d'élu.es C, le SNTRS-CGT se positionne comme le premier syndicat, même si avec 2 sections supplémentaires, il est de plus en plus difficile de se maintenir dans toutes les sections.

cette messagerie. Parmi les retours, même si la procédure était nettement plus simple que lors des dernières élections professionnelles, les requêtes de renseignement du code personnel, du code d'unité et de génération d'un autre code ont agacé ou perdu nombres de nos collègues.

aux conditions de travail de nos collègues, mais force est de constater que le sujet n'est pas suffisamment compris. Il en va de même du rôle des élu.es C dans les concours, qu'ils soient de recrutement (concours externe) ou d'avancement (concours interne). Là encore, les personnels ne font plus assez le lien, l'intérêt, ni n'apprécient l'importance de ces élu.es dans ces processus.

Le recours au HCERES pour l'évaluation des unités participe à un éloignement et un dessaisissement des élu.es C sur les questions d'évaluation collective et de la prise en compte des conditions de travail des IT.

Cela ne peut que nous conforter dans nos revendications de suppression du HCERES et d'un retour de l'évaluation des unités par les sections du CoNRS. Nous devons dans l'intervalle exiger la participation des élu.es C aux comités de visite des unités.

Peut-être n'avons-nous pas suffisamment communiqué sur le rôle et le travail que nos collègues fournissent au sein des sections ? Voilà un sujet qu'il conviendra de corriger impérativement. Nous ne pouvons plus nous exposer à une telle érosion de notre électoralat.

Élu.es collège C	
N° sections	Nom
23	CAVELLINI LAETITIA
24	CORINUS ALAIN
25	GUARNIERI BRIGITTE
26	FRADET MAGALI
27	HEUZE AURÉLIE
28	DETOURNAY VIRGINIE
29	PERICAT DAVID
30	TALMONT FRANCK
31	BRAZIER LIONEL
32	GEORGES MYRIAM
33	MOKADEM FATIMA
34	THIERRY-MIEG DELPHINE
35	THIEBAU ISABELLE
36	SANSONETTI MAGALI
37	CHOSSENOT RAPHAËLLE
38	BLIVET-BERTON NATHALIE
39	ALCARAZ-ESTEBAN PARDO ANTONIA
39	MASPIMBY KATIA
40	CHELINI CHIARA
41	MAZABRAUD ASTRID
42	BRONNER ANNE-CHRISTINE
43	TRICOT ANNE
43	DE CATO ISABELLE

(* élue commune au SNTRS et SNCS)

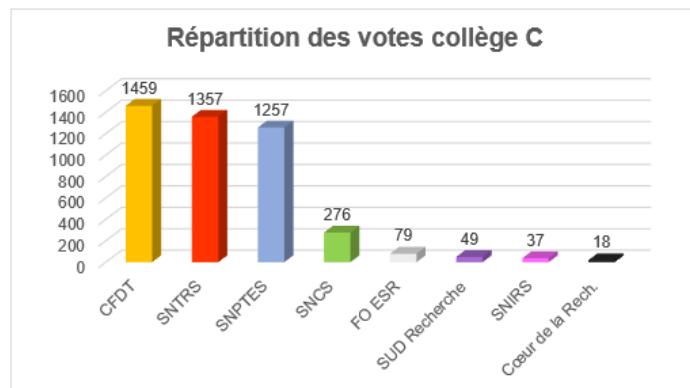
Quand on y regarde de plus près, nous subissons une érosion de notre électoralat à l'instar de la participation. Quand on se compare aux autres organisations syndicales, nous faisons le constat d'une compétition rude, et, selon les sections, le SNPES ou la CFDT grignotent des

Élu.es collège C	
N° sections	Nom
1	CHUPIN MAXIME
2	GEORGEON PATRICIA
3	VANNI LAURENT
4	GUARY LUCAS
5	BOGARD FRÉDÉRIC
6	SAVOIA ANNUNZIATA *
7	BANCILHON OLIVIER
8	HELIOT LAURENT
9	MAKSIMOVIC IVAN
10	GUITARD ANGELIQUE
11	DUVAL ARNAUD
12	SAILLY GERALD
13	BORSENBERGER ISABELLE
14	Pas d'élu
15	SAUPIN XAVIER
16	LI YANLING
17	GARIME NOLWENN
18	JUNG VINCENT
19	SAVILLE RENAUD
20	BOUDIN FREDERICK
21	BRACHET CEDRIC
22	TORSET MONIQUE

(* élue commune au SNTRS et SNCS)

Même si les conditions et les outils sont pour partie responsable de cette baisse, l'importance de la différence de participation avec les autres collèges nous oblige aussi à considérer une perte de sens ou de la vision de l'utilité des élu.es C dans ces instances.

Ce recul de la participation des personnels IT par rapport aux chercheur.ses doit être rapproché de l'intérêt qu'ils confèrent aux sections du Comité national. Les travaux et les préoccupations des élu.es C dans les sections ont pourtant bien trait



Nombre d'élu.es C selon les organisations syndicales toutes sections confondues :

Organisations	nbre élus
SNTRS-CGT	44*
CFDT Recherche EPST	41
SNPTES-UNSA	39
SNCS-FSU	5*
SUD Recherche	1
Qualité de la recherche - SNIRS	0
FO ESR	0
"Cœur de la recherche" (S12)	0

*dont une élue commune au SNTRS et SNCS

SNPTES ou la CFDT grignotent des pourcentages de votes et des élu.es. La présence minoritaire des listes SNCS-FSU, FO ESR ou Sud Recherche ne semble pas avoir affecté significativement nos résultats, même s'il s'agit d'un électoral qui nous est « proche ». Ces éléments seront à considérer lors des prochaines élections, mais pour le SNTRS-CGT, ni la CFDT, ni le SNPTES ne constitue une bonne base d'unité syndicale.

Équilibre femmes/hommes élu.es collège C

	nbre élu.es	F	H	%F
SNTRS	44	26*	18	58,1
CFDT	41	17	24	41,5
SNPTES	39	22	17	56,4
SNCS	5	2*	3	40,0
SUD Recherche	1	1	0	100,0

(*) élue commune au SNTRS et SNCS

Quand on regarde les équilibres H/F dans les résultats globaux du collège C nous n'observons pas de déséquilibre avec 52 % de femmes, élues C.

Le SNTRS-CGT présente 58% de femmes parmi ses élu.es C. Il est difficile de comparer ses chiffres avec ceux de l'électoral, mais pour les effectifs IT du CNRS, nous avons 50,5% de femmes. Nous pouvons donc considérer que les organisations syndicales ont globalement bien joué le jeu à l'exception de la CFDT.

En Conclusion, pour le collège C, ces résultats sont mitigés. Nous ne sommes pas

parvenus à nous maintenir dans toutes les sections, mais avec 2 sections supplémentaires, nous avons quand même plus d'élu.es que lors du dernier scrutin et nous sommes l'organisation avec le plus d'élues C à l'issue de ce scrutin. Il conviendra d'anticiper la préparation et l'organisation des prochaines élections. L'érosion du nombre de votes est potentiellement à rapprocher d'un manque de mobilisation de l'électorat universitaire alors que la CFDT et l'UNSA sont traditionnellement plus implantés sur ces établissements. Pour bien apprécier cet impact, l'opportunité du scrutin du CA du CNRS dont l'électoral est exclusivement « CNRS » donnera probablement une meilleure lisibilité de notre représentativité dans ces corps IT.

est à relativiser puisqu'il y avait 2 sections en plus en 2025, donc 22 sièges de plus à pourvoir. Si l'on compte en pourcentage d'élu.es, la FSU recule en réalité légèrement. De plus, elle compte parmi les 193 élu.es, 3 camarades CGT ayant candidaté sur une liste intersyndicale CGT-FSU, et deux camarades CGT élu.es sous étiquette FSU.

Le CFDT cumule 27 élu.es, contre 19 en 2021. La grande majorité de ces élu.es sont en collège A (9 professeur.es et 9 directeur.ices de recherche) ; elle n'a que 2 chargé.es de recherche élu.es et 6 maîtres de conférences. La CFDT bénéficie ainsi de son ancrage dans les universités.

Les autres organisations présentaient peu de candidat.es et ont très peu d'élu.es : 0 pour SUD Recherche, 2 pour le Snirs-CGC, 1 pour l'Unsa, 1 pour le Snptes, 0 pour FO. L'ensemble de ces syndicats totalisaient 9 élu.es en 2021.

Focus sur les collèges A et B :

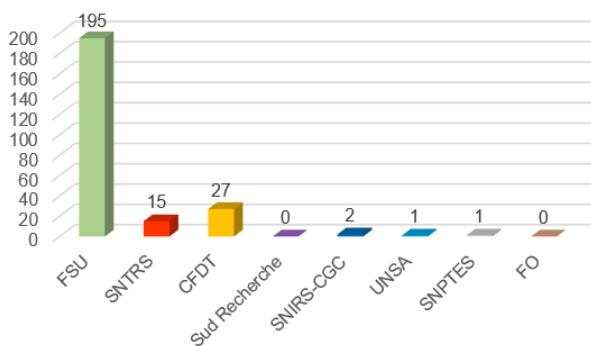
Le SNTRS-CGT a été particulièrement présent dans les collèges A et B lors de ces élections. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'en vertu de l'encouragement du congrès du SNTRS-CGT de décembre 2024, nous avons tenté de présenter le plus possible de candidatures communes (A et B) dans le cadre d'accords avec le SNCS-FSU. Les discussions avec le SNCS-FSU s'étant ré-

vélées bien rigides, elles n'ont conduit qu'à 3 candidatures communes. Le fort bond du nombre de nos élu.es A et B ne peut donc pas s'expliquer par cette seule alliance CGT-FSU limitée, mais par une progression propre à notre travail de terrain et de communication envers les chercheurs et les chercheuses.

Le SNCS-FSU et le Snesup-FSU obtiennent 195 élu.es dans les collèges A et B (121 dans les collèges A1 et B1, c'est-à-dire CR et DR du CNRS, 74 dans les collèges A2 et B2, c'est-à-dire les universitaires ou les chercheur.ses dans les autres EPST), sur 451 sièges au comité national. La FSU présente ce résultat comme une victoire, la comparant avec ses 193 élu.es dans ces collèges en 2021. Mais cette progression

N° Sec- tion	Nom	Col- lège
6	DESPRE Victor	B1
8	DEBREGEAS Georges	A1
11	BARON Cécile	A1
18	COUSIN Samuel	B1
20	BENOIT Mathieu	B1
21	VAZQUEZ RIVEIROS Natalia	B2
21	RIEDI Jérôme	A2
24	RAMAEKER Ariane	B2
25	CORTJO Sandra	B1
33	SALOMON Hélène	B1
38	DOMENACH Élise	A2
39	BOSVIEUX-ONYEKWELU Charles	B1
39	CLAIR Isabelle	A1
41	REBUCINI Gianfranco	B1
43	MARICHALAR Pascal	B1

Nombre d'élus A et B



pas été sans causer des remous au SNCS-FSU. Notons également une absence de présence dans les sections relevant de l'INSMI, l'INP3 et l'INS2I (soit des sections regroupant près d'un sixième des chercheur.es du CNRS). Rappelons cependant que nous avons des élu.es C dans ces sections, qui assistent à une partie des délibérations.

Enfin, 7 des 15 élu.es CGT en collèges A et B sont des femmes, soit 46,7% alors que le CNRS n'affiche que 36,7% de femmes dans les corps de chercheurs. La CGT est donc la force progressant le plus dans les collèges A et B, avec des résultats restant cependant modestes aux vues du nombre de sièges à pourvoir. La CFDT progresse également, la FSU régresse légèrement, les petits syndicats disparaissent quasiment du Comité national. Le nombre d'élu.es asyndicaux est en légère progression.

Ces chiffres révèlent aussi le poids des élus asyndicaux dans les sections. Quand on y a siégé, on sait combien nos droits, les règles et nos valeurs se font grignoter car justement des membres des sections céderont trop facilement à la pression de la direction. Il faut absolument mettre en perspectives de ces élections les enjeux

sur les carrières. Nous observons un durcissement du « management » des chercheurs. C'est la proximité de l'élu.e avec son organisation syndicale qui permet de construire le contre-pouvoir et dénoncer les dérives autoritaires qui affectent peu à peu l'évaluation des chercheurs. Des mandarins investissent la place pour faire leur marché, pour jouer de l'influence. C'est dans ces situations que les élu.es syndiqués font la différence. Or, les candidatures individuelles hors syndicat sont toujours aussi nombreuses. Pourtant, l'action contre les Key Labs a bien montré que c'étaient les organisations syndicales qui étaient à la manœuvre et qui ont réussi à faire reculer la direction. Les élu.es asyndicaux, elles et eux étaient dans la co-gestion, se préoccupant plus de savoir si leur unité était bien sur la « liste » ...

Nous devons tirer enseignement de ces expériences, mieux les partager et alerter sur le risque d'une présence trop importante d'élu.es en dehors des syndicats et particulièrement en dehors des syndicats de lutte.

Nous relevons également que 26 sièges n'ont pas été attribués à l'issue du scrutin, faute de candidat. Cela représente 5% des sièges. Peut-être devrons nous mobiliser

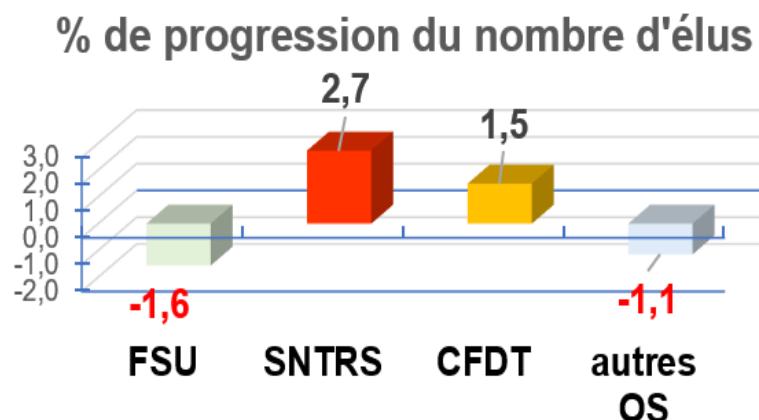
sec-tions	sièges restant à pourvoir
4	3 sièges A2
7	1 siège B1
9	1 siège A2
16	1 siège A2 et 1 siège B2
23	2 sièges A2 et 1 siège B2
24	2 sièges A2 et 1 siège B2
25	2 sièges A2
27	2 sièges A2
29	1 siège A2 et 2 sièges B1
31	2 sièges A2
32	1 siège A2
37	1 siège B2

et proposer des candidats dans ces sections afin de renforcer notre présence ? Ces sièges seront pourvus par cooptation lors de l'installation des nouvelles sections dès septembre/octobre 2025. N'hésitez pas à revenir vers nous, si vous connaissez des candidats potentiels.

Pour conclure, nous devons considérer positivement ce résultat. Nous avons des élu.es C dans 42 sections, avec 44 élu.es ce qui positionne le SNTRS-CGT comme première force syndicale dans le collège C du CONRS. D'autre, part la progression de la CGT avec 15 élu.es dans les collèges A et B revêt un caractère quasi historique pour notre organisation. De plus, il est à noter qu'un certain nombre de camarades ont aussi été élu.es sous l'étiquette « FSU » ou sans étiquette, ce qui porte à 18 le nombre de nos élu.es. Il nous reste à valoriser au mieux le travail et les contributions de nos élu.es, tout au long de ce nouveau mandat dès la rentrée de septembre 2025.

Nous remercions l'ensemble de nos candidats, de nos adhérents et de notre électorat pour nous avoir soutenus. Nous adressons nos plus vives félicitations aux nouveaux et nouvelles élu.es et leur souhaitons de réussir dans cette nouvelle mandature.

Bien fraternellement.





VOTEZ SNTRS-CGT POUR PORTER HAUT ET FORT VOS REVENDICATIONS

Patrick BOUMIER, Directeur de recherche, Orsay

Constantina (Dina) BACALEXI, Ingénierie de recherche, Villejuif

Vanessa CARU, Chargée de recherche, Paris-Nord

Pierre GIROUX, Assistant Ingénieur, Grenoble

Grégoire NADIN, Directeur de recherche, Orléans

Marie-Laure PIERUCCI, Ingénierie d'études, Toulouse

- Le personnel du CNRS est invité à élire ses six représentant·es au Conseil d'administration.
- Seule instance décisionnelle de l'établissement, le Conseil d'administration vote le budget, décide de la stratégie de recherche et permet d'interpeller les représentant·es des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) ainsi que des Finances publiques, qui y siègent.

La parole des élus SNTRS-CGT est importante pour faire entendre votre voix.

- En choisissant le SNTRS-CGT, vous optez pour la promotion et la défense déterminée du personnel et de l'organisme dans son rôle central pour le développement de la recherche publique. Cela est de la plus haute importance alors que le pouvoir politique veut gérer le CNRS comme une entreprise et s'attaque au statut de fonctionnaire et à l'heure où la direction du CNRS accompagne tous les projets gouvernementaux néfastes.

Voter et faire voter SNTRS-CGT pour le Conseil d'administration du CNRS, c'est :

- Combattre tous les reculs inacceptables sur notre statut, notre carrière, nos salaires, nos conditions de travail ;
- Combattre les fléaux de la précarité et des discriminations, promouvoir l'emploi scientifique stable et le statut de fonctionnaire ;
- Défendre le CNRS, organisme de recherche pluridisciplinaire et national, qui doit élaborer ses propres politiques et stratégie scientifiques ;
- Défendre la liberté de chercher et les libertés académiques. Leur principale garantie est un financement public pérenne selon les besoins et non selon les performances ;
- Compter sur des élu·es combatif·ve·s et revendicatif·ve·s qui demandent à la direction et aux ministères de rendre des comptes.

La recherche publique doit être au service de la connaissance et du développement de la société.

- Pour cela, elle doit déterminer ses thématiques en toute liberté. Cette liberté repose sur les financements récurrents et des emplois stables, à l'inverse de ce qui s'est fait ces dernières années.
- La situation internationale, avec la montée de l'extrême droite et de l'antiscience, demande une vigilance et une

Le SNTRS-CGT défend une vision ambitieuse de la recherche et du CNRS comme opérateur national.

Depuis 20 ans, le paysage de l'ESR se concentre autour de grands pôles (politique de site), aggravant les inégalités territoriales et asservissant la recherche aux entreprises privées. Cette politique transformeraient à terme les organismes publics de recherche en simples pourvoyeurs de personnel compétent et qualifié, ou d'outils pour la recherche. Le SNTRS-CGT combat ces restructurations dépourvues de projet scientifique réel, et dont le personnel paie souvent le prix fort. Aujourd'hui, voilà deux nouvelles contre-réformes : Le projet des « key labs » est

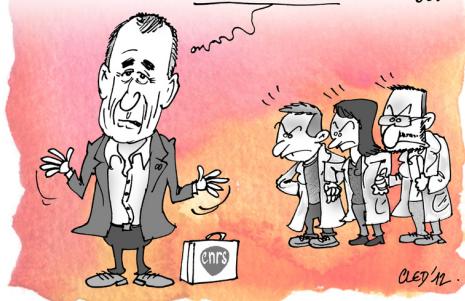
une autre forme de parcellisation du CNRS pouvant mener à sa destruction. Le choix élitiste des « meilleurs » marginalise le plus grand nombre de laboratoires, programmes et disciplines scientifiques. Le SNTRS-CGT a été à l'initiative de la grande mobilisation qui a mené à un moratoire. Il combattrait fermement tout nouvel habillage de ce projet. Notre objectif est de revendiquer des moyens publics durables permettant l'avancement du front continu de la connaissance.

La perspective d'octroyer 100 % de la subvention pour charge de service public (la dotation garantie de l'État) sous condition de contrat d'objectifs, de moyens et de performances (COMP), au lieu d'une toute petite partie actuellement, me-

combativité accrue. En tant que principal organisme de recherche français, le CNRS doit affirmer son rôle et protéger son personnel qui doit pouvoir s'exprimer en toute indépendance. Les élu·es SNTRS-CGT se battront pour une science facteur de paix et de coopération, qui refuse toute mise au pas. L'urgence est à l'augmentation substantielle des budgets de la recherche publique, non aux dépenses militaires.

nace d'enlever au CNRS sa marge de manœuvre scientifique. D'organisme public, le CNRS deviendrait ainsi une agence gouvernementale. Ce serait une menace pour la liberté de recherche, d'autant plus dangereuse vu la montée de l'extrême-droite.

*LES KEY LABS, C'EST... COMMENT DIRE...
VOUS VOYEZ LE CONCEPT DU RUSSIEMENT ?!!*



La CGT porte des revendications de revalorisation salariale.

Le SNTRS-CGT revendique la refonte complète des grilles en raison d'une incohérence importante qui subsiste sur l'ensemble des corps. Il s'oppose rigoureusement à la politique du CNRS qui utilise les nouveaux régimes indemnitaire, le RIFSEEP pour les personnels techniques et maintenant le RIPEC pour les chercheur·se·s, comme outil de pilotage pour favoriser davantage la recherche appliquée, individualiser les salaires et mettre le personnel en concurrence.

En direct du CA ou Comment, obéissant au gouvernement, le CNRS a cédé face aux promoteurs immobiliers

Les faits

Le CA extraordinaire du 10 février 2023 a approuvé la vente de la partie ouest du site historique de Meudon-Bellevue du CNRS aux promoteurs Vinci et Kaufman & Board pour 38,7 millions d'€. Mais avant, le 21 octobre 2021, le CNRS actait l'annulation de cette vente à cause de ce prix, bien plus bas que celui donné initialement par un cabinet indépendant (46,7 millions).

Une lettre ministérielle du 25 janvier 2023, que les administrateurs n'ont jamais pu consulter, donnait l'ordre au CNRS de vendre au prix exigé par les promoteurs, en démenageant dans l'urgence les personnels qui travaillaient sur le site : direction technique INSU, service des concours et CNRS-images. Les personnels restant à Meudon allaient subir les nuisances d'un chantier destiné à des logements de standing.

Déryptage

Le CNRS avait compté sur les 46,7 millions pour financer entre autres les postes d'ingénieurs projet européen et transfert. Sous prétexte de plafond d'emploi, ces postes sont des CDD payés sur ressources propres. Mais les négociations avec les promoteurs n'ont pas abouti. La direction du CNRS, interrogée par le SNTRS-CGT, avait dit préparer un nouveau projet d'aménagement. Elle ne semblait pas préoccupée par

la note de décembre 2022 de la Direction de l'immobilier de l'Etat, qui demandait que la vente ait lieu rapidement « pour construire notamment des logements sociaux ». Les élu·e·s, notamment le SNTRS-CGT, se sont toutefois inquiété·e·s. Avec raison.

que le ministère le valide. Seule une infime partie des futures constructions est dédiée à l'habitat social. Des logements luxueux remplaceront les laboratoires et services scientifiques.

Nos actions

Le SNTRS-CGT s'est fermement opposé à la vente dès le début. Il a impulsé un travail intersyndical et organisé une assemblée du personnel sur site. Il a largement communiqué sur ce scandale, insistant sur l'opposition entre les intérêts des promoteurs et ceux de la recherche publique. Avec le SNCS-FSU, il a intenté un recours au Tribunal administratif est même allé jusqu'à la Cour d'appel administrative de Versailles. Il est à noter que l'avocat mandaté par CNRS pour contrer les syndicats a été bien plus virulent que celui des promoteurs. Nous avons impulsé un rassemblement devant le CA extraordinaire et obtenu qu'une délégation de collègues concerné·e·s s'y exprime. Leur parole a conforté les doutes de certains membres nommés qui n'ont pas approuvé le projet. Nous avons accompagné les collègues pendant le déménagement et par la suite.

Le projet de médiation est devenu « showroom » (sic) de la science dans le COMP 2024-2028 CNRS-État. Le SNTRS-CGT en a dénoncé le ridicule et l'inutilité. C'était l'une des multiples raisons de notre vote contre ce COMP.



Le CNRS spolié

La direction du CNRS a été apparemment « admonestée » par la première ministre de l'époque, Élisabeth Borne. Pusillanime, le CNRS n'a opposé aucune résistance. En acceptant de perdre 8 millions et en maltraitant son personnel, le CNRS a enrichi les promoteurs. De plus, il a supporté les frais de déménagement du personnel et de réaménagement de la partie restante du site pour y installer un « projet prestigieux » de médiation scientifique. À la question du SNTRS-CGT si les administrateurs allaient être informés de la configuration dudit projet, la réponse était qu'il fallait d'abord

Les élu·es SNTRS-CGT au CA défendront toujours la science face à l'argent !

Le SNTRS-CGT, une force à vos côtés

Proclamer notre vision de la recherche libre, humaniste et démocratiquement gouvernée, préserver les collectifs de travail, garantir les droits et conditions de travail, combattre toutes les discriminations, lutter pour de meilleures rémunérations : c'est le combat quotidien de la CGT à travers la défense individuelle et collective des collègues dans les laboratoires, les services, auprès des directions de laboratoires ou des délégations régionales et au sein des instances comme le Conseil d'administration.

Vous trouverez dans la rubrique actualité du site web du SNTRS-CGT (<http://www.sntrs.fr>) des informations plus complètes sur la mandature écoulée, les déclarations que nous avons faites, ainsi que les analyses et les revendications du SNTRS-CGT.

VOTEZ POUR LES CANDIDAT·ES PRÉSENTÉ·ES PAR LE SNTRS-CGT
Date limite du vote électronique le 29 septembre 2025 à 17h

Journée d'études et d'échanges des retraités du SNTRS-CGT (21 mai 2025)

Signalons la présence d'un représentant de l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat (UFSE) Josiane Tack, et un représentant de l'Union Fédérale des Retraités (UFR) de notre fédération, la FERC (Enseignement, Recherche, Culture), Jean-Pierre Fitoussi, secrétaire général adjoint de l'UFR. C'est une réunion à l'invitation du Bureau National du SNTRS-CGT, avec la contribution de la Section Nationale des Retraités (SNR).

Le matin a été consacré à un échange entre les participants sur l'actualité et les revendications des retraités. Cet échange a été introduit par un bref rapport du secrétaire de la SNR, Michel Pierre. L'après-midi a été consacrée à la présentation par Josiane Tack de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Une partie des participants était en visio.

Le débat qui a suivi le rapport a permis de l'enrichir. Ce rapport amélioré sert de base au compte rendu de la matinée. Ce compte rendu est envoyé à tous les retraités du SNTRS-CGT. La présentation de l'après-midi fait l'objet d'un autre envoi par mail.

Actualités :

- La situation internationale est toujours marquée par des guerres et les conflits commerciaux : action génocidaire d'Israël à Gaza avec le soutien des USA, agression russe en Ukraine, guerre entre l'Inde et le Pakistan, guerre civile au Soudan et au Congo, bataille sur les droits de douane initiée par les USA, menaces américaines sur le Groenland, le Canada et le Panama.

Foce est de constater que les affrontements impérialistes s'aiguisent sur toute la planète.

Les pays européens dont la France se réarment. Pour nous, il n'est pas question que les travailleurs paient ce réarmement.

L'extrême droite se renforce sur la planète, notamment en Europe.

- En France, le gouvernement Macron-Bayrou met toujours en œuvre une politique favorable au Capital et aux plus riches au détriment des travailleurs actifs, chômeurs et retraités. Le patronat continue à restructurer les entreprises en licenciant et en délocalisant : ArcelorMittal, entreprises de l'habillement et de l'habitat, ... De nombreux services publics comme les hôpitaux sont toujours en difficulté, les coupes budgétaires n'épargnent personne, ...
- Les retraités sont menacés par le patronat et de nombreuses personnalités politiques de droite et du centre : propositions de suppression de l'abattement de 10% pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de relance du projet de capitalisation comme pilier complémentaire de notre système par répartition, remise en cause du mode de financement de la Sécurité Sociale par Macron.

La désindexation des pensions sur l'inflation semble encore envisagée par nos dirigeants.

Certains évoquent un rapprochement entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et la complémentaire des salariés de statut privé AGIRC-ARCO qui pourrait renforcer les systèmes à points.

- Beaucoup de violences dans la société : attaques contre les prisons et les personnels pénitentiaires, violence du narcotrafic, crimes sur une base religieuse, ... On entend des discours racistes souvent anti musulman y compris par des ministres mais aussi des discours antisémites.

- La dégradation de l'environnement continue sur la planète. Des mesures sont urgentes tout en tenant compte des besoins sociaux, en particulier pour les populations pauvres.

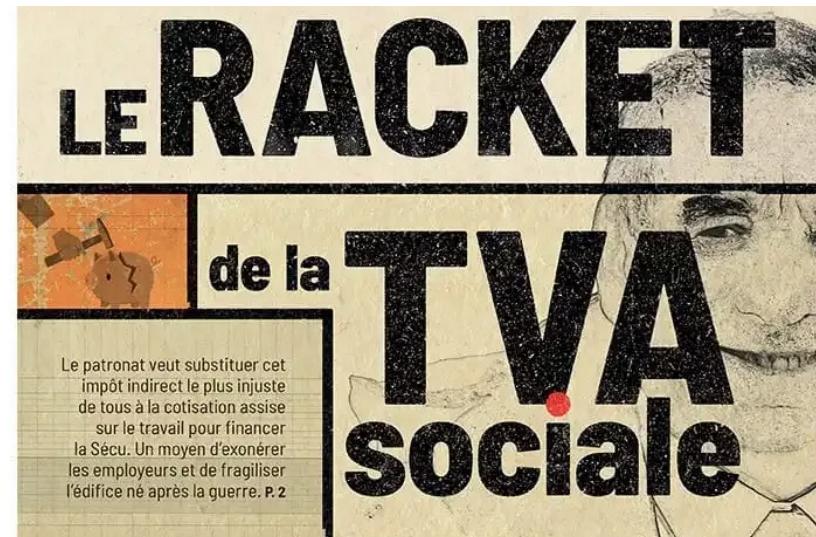
Les revendications des Retraités

1) Revaloriser le pouvoir d'achat des retraités

- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen avec application au 1er janvier de chaque année.
- Le rattrapage des pertes sur le point d'indice depuis 2010 (10%), la suppression de la CSG et la suppression de la CASA,
- Le rétablissement des dispositions fiscales en faveur des retraités concernant les enfants.
- Le calcul des pensions des fonctionnaires doit continuer à se faire sur le principe de 75% de la moyenne des traitements des 6 derniers mois.
- L'intégration des primes dans les salaires, que revendique la CGT, doit être prise en compte pour le calcul de la pension des retraités déjà pensionnés
- Pour la suppression de la décote, pour la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités.

2) Pour la Sécurité Sociale intégrale avec un panier de soins de haut niveau





La Sécurité Sociale Intégrale, avec un panier de soins de haut niveau, serait plus juste. Dans l'attente de cette grande réforme, il faut obtenir de nouvelles mesures dans le cadre de la mise en œuvre de l'actuelle réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) qui est beaucoup moins favorables pour les retraités que pour les actifs.

Sans attendre, il faut renforcer les moyens de la Sécurité Sociale et maintenir son autonomie par rapport au gouvernement, en supprimant les exonérations de cotisations dites patronales.

3) Pour le développement de l'action sociale des retraités par :

- L'intégration des retraités dans les attributions de logement HLM et non HLM.
- Le rétablissement des chèques vacances
- Des chèques restaurants et l'accès subventionné aux restaurants des administrations
- Des aides aux transports

4) Pour un service public de l'Autonomie

En 2050, les prévisionnistes estiment qu'il y aura en France 4 millions de personnes en perte d'autonomie avec une grande majorité de retraités.

- Pour faire face, il faudra créer 200 000 emplois à plein temps dans les Ehpad et les établissements spécialisés du secteur public et 100 000 emplois à plein temps pour l'aide à domicile.
- Les services médicaux, que ce soit à domicile ou dans les établissements, doivent être pris en charge à 100% par la branche maladie de la Sécurité Sociale.
- Une aide sur un critère de revenu à l'hébergement pour les retraités dans les établissements ou les retraités maintenus à domicile. Cette disposition doit laisser un reste à charge supportable pour tous.

Pour finir, le débat a mis l'accent sur l'indispensable bataille pour la défense de la Sécurité Sociale.

C'est un enjeu fondamental. Ce doit être une priorité pour la CGT et le SNTRS-CGT.

Rappelons que les dépenses de la Sécurité Sociale atteignent presque le double du budget de l'Etat. On comprend que capitalistes et gouvernement s'y intéressent énormément.

Aujourd'hui, les finances de la Sécurité Sociale correspondent encore majoritairement à du salaire socialisé (57%). Les cotisations sont en effet du salaire mis en gestion collective, qu'il

s'agisse de la part du salarié figurant sur la feuille de paie ou de la part dite « patronale ».

De Macron et son gouvernement au patronat et aux partis conservateurs et libéraux, ils veulent prendre le contrôle de la Sécurité Sociale. Ils veulent tous « réduire la part du travail » dans son financement. Ils veulent remplacer les cotisations par l'impôt. Les grands gagnants seraient les entreprises et le gouvernement aurait un contrôle renforcé puisque c'est lui qui à la main sur l'impôt.

Les propositions fleurissent comme la TVA sociale et l'organisation d'une conférence sociale sur le financement de la Sécurité Sociale.

La CGT doit combattre vigoureusement ces projets de réforme.

Le SNTRS-CGT doit s'impliquer avec force dans cette bataille. Les militants doivent être prêts à aller sur le terrain pour expliquer aux salariés de notre secteur les enjeux de ces projets.

C'est pourquoi, les participants à la journée d'études et d'échanges des retraités du SNTRS-CGT demande à la direction du SNTRS-CGT d'organiser avant la fin de l'année 2025 une journée ouverte à tous les syndiqués sur la Sécurité Sociale et les menaces dont elle fait l'objet.



Michel Pierre



LA CGT REVENDIQUE

- Le renforcement du tourisme social par un financement public ambitieux ;
- L'accès de tou·tes les salarié·es à des CSE, associations et CSA doté·es de moyens pour leur permettre d'accéder à des séjours de qualité ;
- Une revalorisation des salaires et des pensions pour permettre à tou·tes de partir ;
- La défense des structures de tourisme social menacées de fermeture ;
- L'inscription du droit au départ en vacances effectif dans les politiques sociales ;
- Les 32 heures par semaine payées 35 : la réduction du temps de travail, c'est aussi du temps libre supplémentaire !



PROFITONS DE NOS CONGÉS PAYÉS !

Le droit aux vacances est un droit pour toutes et tous : il est temps d'avoir les moyens de se réapproprier nos congés !

Les vacances ne sont pas un luxe. Elles sont un droit, une conquête sociale arrachée de haute lutte par le mouvement ouvrier, notamment avec les congés payés de 1936 : quinze jours dont douze ouvrables (loi du 20 juin 1936). Pourtant, même si nous pouvons tou·tes en bénéficier, ce droit fondamental est aujourd'hui bafoué, vidé de sa substance, réservé à une minorité de salarié·es. En effet, une partie de la population écourté la durée de ses vacances, et plus de 40 % de la population est privée du droit de partir en vacances !



LA LUTTE POUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL CONTINUE ET DES CONQUIS SONT OBTENUS :

- dix-huit jours ouvrables (1956) ;
- quatrième semaine de congés payés (1968) ;
- cinquième semaine (1982).

LE TOURISME SOCIAL : UNE AUTRE IDÉE DES VACANCES

À l'heure où le tourisme marchand n'existe pas, le tourisme social permettrait à des millions de travailleur·ses de bénéficier des premiers congés payés !

Le tourisme social, solidaire, c'est le droit aux vacances pour tou·tes - pas seulement pour les plus riches. C'est un projet de société, un outil démancipation, de mixité sociale, de respiration collective. Il doit combattre toute forme d'exclusion et être laïque. Il doit aussi offrir un mieux-disant dans sa gestion sociale, notamment en assurant un haut niveau de formation des personnels.



www.cgt.fr

Le tourisme social, ce sont :

- les centres de vacances pour enfants (colonies/séjours, classes découvertes) ;
- les villages vacances accessibles via les CSE (comités sociaux et économiques) ;
- les associations, coopératives, mutuelles qui défendent une autre idée des vacances : conviviales, reposantes, éducatives, respectueuses de l'environnement.

Mais ce secteur est malmené, délaissé par les pouvoirs publics, fragilisé par les logiques de rentabilité et les appétits du secteur marchand, de ses actionnaires qui rêvent de s'approprier ce secteur économique leur échappant.

Pourtant, porteur de valeurs fortes (solidarité, égalité, justice sociale, non lucratif, veillant à l'intérêt de ses salarié·es), le tourisme social devrait avoir un bel avenir.

POURQUOI CE RECOL DU DROIT AU DÉPART EN VACANCES ?

- des salaires trop bas : comment partir en vacances quand le mois se termine souvent le 15 ?
- un pouvoir d'achat laminé par l'inflation, les hausses de l'énergie, de l'alimentation, des loyers ;
- un coût trop élevé du transport qui se rajoute à toutes les autres dépenses ;
- un tourisme marchand capitaliste, standardisé.

Résultat : des millions de personnes sont exclues des vacances chaque année en France, en premier lieu les travailleur·ses précaires, les familles monoparentales, les jeunes des quartiers populaires, les retraité·es modestes...

REPRENONS NOS VACANCES EN MAIN !

Si nous voulons disposer d'un outil puissant et efficace, nous devons promouvoir l'adhésion des CSE, des associations, des SCI de copropriétaires, et des exploitant·es des centres à l'Ancav-SC, outil de coordination de la CGT.

Se réapproprier nos vacances, c'est refuser qu'elles deviennent un produit de luxe réservé à une élite. C'est revendiquer le droit au repos, à la découverte, à la vie familiale, à la liberté !

Les vacances sont un besoin vital, un temps pour souffler, pour vivre autrement, loin des cadences, de la pression, du quotidien oppressant.

Pour un tourisme populaire, solidaire, accessible et humain : engageons-nous pour le droit aux vacances pour toutes et tous !



Attaques contre la science aux USA l'engagement des chercheur·ses pour une science au service de la société

L'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis en janvier 2025 s'est traduite par une attaque inédite contre la science, les chercheur·ses, les institutions scientifiques et les universités, remettant en cause de manière brutale et obscurantiste la liberté de la recherche et les libertés académiques dans ce pays.

Trump part à l'assaut des mots et donc des pensées, des cultures, des réflexions, des faits scientifiques, des recherches. Les mots interdits par l'administration Trump ont un point commun : soutenir l'inclusion sociale et l'accès à la santé, informer sur le dérèglement climatique et les inégalités.

Ce qui arrive aux États-Unis n'est malheureusement pas inédit : en Turquie, en Hongrie, en Palestine, en Inde, en Argentine, nos collègues ont dû faire face ces dernières années à une censure et une répression féroce. En France aussi, ce programme concerté de mise au pas de la science a com-

mencé : restriction et répression de la liberté d'opinion, menaces contre les chercheur·ses dont les recherches déplaisent, taxé·es y compris au sommet de l'État, d'« islamogauchochisme », d'« écoterrorisme » ou de « wokisme ».



De tout temps, les scientifiques se sont interrogé·es sur la finalité de leurs recherches, en particulier après la seconde guerre mondiale avec les premières explosions des bombes atomiques à Hiroshima et Nagasaki, par la création de la FMTS (Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques) notamment, ou dans les

années 1970, par rapport aux premières techniques de génie génétique (conférence d'Asilomar en 1975). Ces exemples montrent que les scientifiques ont su s'organiser pour gagner leur indépendance et s'opposer à la soumission de la science aux intérêts privés ou aux pressions idéologiques réactionnaires. C'est le sens de l'action de la FERC et de ses syndicats dans l'Internationale de l'Éducation (IE), objet du dossier de e bulletin de l'IHS.

On le voit bien, au regard de ce qui se passe aux États-Unis, le combat pour la liberté de la recherche menacée par le pouvoir politique a été une constante dans le combat des scientifiques et il est toujours d'actualité.



Jean Kister

Appel à contributions pour le BRS

- Le SNTRS-CGT édite une publication trimestrielle d'information syndicale, le Bulletin de la Recherche Scientifique (BRS). Cette publication permet d'informer les camarades sur les différents sujets qui les touchent. Les articles portent par exemple sur les mobilisations et actions syndicales, sur l'action de notre syndicat dans les instances, sur les évolutions en cours dans notre champ professionnel, sur les réformes touchant nos conditions de travail ou la structuration de la recherche, les services publics, le statut, etc.
- Cette richesse de notre publication syndicale, par la diversité des sujets et des analyses tient au travail des camarades qui acceptent d'apporter leur(s) contribution(s).
- Afin de conserver cette diversité et même de l'enrichir, nous appelons les camarades qui le souhaitent à soumettre sous forme d'article ou de tribune libre leur(s) analyse(s), expérience(s) syndicale(s).

**Le Bureau National sélectionnera les articles soumis et décidera de leur date de parution.
Afin de respecter la ligne éditoriale du BRS, nous demandons aux contributeurs de respecter :**

Pour une contribution sous la forme d'un article :

- la taille des articles est de 8000 caractères (espaces compris) avec une tolérance de + ou – 10 %.
- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo ;
- Il est souhaitable que l'auteur rédige un chapeau (résumant le propos principal de l'article en quelques lignes), au moins un (ou plusieurs) encarts (faisant ressortir les

idées fortes de l'article), et choisisse une photo, ou dessin/cartoon illustrant son article.

Pour une contribution sous la forme d'une tribune libre :

- la taille de la tribune est de 6000 caractères (espaces compris) avec une tolérance de + ou – 10 %.
- l'auteur donne un titre à son article, signe son article et envoie sa photo.

Les articles ou tribunes sont à envoyer par courriel à :sntrs-cgt@cnrs.fr

Les articles ou tribunes peuvent être envoyés à tout moment dans l'année.

Que les futurs contributeurs soient remerciés par avance !

Pour une profession avec un avenir et une éducation publique de qualité

Eux se réclament « de Abril » et poursuivent l'œuvre révolutionnaire cinquante ans après. Eux, ce sont nos camarades de la FENPROF, la plus importante et revendicative fédération syndicale portugaise de l'éducation (y compris l'enseignement supérieur et la recherche). Eux, avec leur rayonnement continental et dans les îles, impressionnant défilé des drapeaux des antennes syndicales régionales à la cérémonie d'ouverture, ne sont point comme « les autres ». Ces « autres » voient « cinquante ans d'échecs » et appellent à leur donner « leur chance ». Mais une main avisée a maculé du rouge de la vérité leur grand panneau électoral : « fachos ! ».

Lisbonne, 15-17 mai, veille des élections législatives (deuxième fois en un an), 15e congrès de la FENPROF, 42 ans après sa création. 662 congressistes, 18 délégations étrangères d'Europe, Afrique, Amérique du nord et latine, Japon, et une délégation du Front Polisario du Sahara Occidental. La FENPROF cultive la lusophonie « syndicale » : une réunion dédiée avait réuni les délégations concernées.

L'héritage d'Avril a créé une relation d'égal à égal entre la métropole et ses anciennes colonies :

au Museu do Aljube, ancienne prison devenue musée de la résistance et de la liberté, une exposition met en valeur les luttes anticoloniales ayant mené à l'indépendance. Les syndicats de ces pays participent à la session internationale du congrès, avec leurs couleurs, leurs accents et leurs luttes. Le SNTRS-CGT et deux syndicats de la FSU, SNESUP et SNUipp, représentaient la France. L'Internationale de l'éducation avec son secrétaire général David Edwards, et la FMTS avec son co-président Jean-Paul Lainé, ont apporté le souffle du monde.

Dans la réunion spécifique ESR, nous avons croisé nos expériences, nos succès et nos difficultés. Sans surprise, la

précarité, surtout dans la recherche, l'avenir des jeunes collègues et les libertés académiques (y compris la liberté de se syndiquer) ont dominé nos échanges.

Au Portugal, 90% des chercheurs sont précaires après 10 ou 20 ans de service :

l'austérité empêche l'ouverture des postes, mais non l'octroi de crédits généreux (5% du PIB) à l'armement. La FENPROF dénonce l'individualisation qui résulte d'une politique visant à « préparer les futurs prix Nobel » et à délaisser la science fondamentale et la formation de tous les jeunes. La préoccupation pour la jeunesse qui fuit l'ESR public (faute de salaires et de perspectives conformes aux sacrifices consentis) est soulignée par tous, mais inquiète surtout en Serbie, Bulgarie et Turquie. Egitim-Sen, le syndicat de la fonction publique turque dont fait partie celui de l'éducation et de l'ESR, rappelle les années de persécution des fonctionnaires, à commencer par les « universitaires pour la paix » (2016). L'insécurité est cruellement ressentie par les jeunes qui ne voient pas leur avenir dans le pays. En Irlande, ce sont les agences de financement et d'évaluation, comme en France, qui s'érigent en régulateurs de la politique scientifique.

Aux États-Unis, les syndicats mènent des combats juridiques acharnés contre Trump, aidés parfois par des gouverneurs d'états progressistes.

Mais les jeunes s'en vont, en premier lieu au Canada.

Nous concluons la réunion ESR avec trois constats : « la même chanson se répète partout », nos problèmes sont

communs ; « il nous faut gagner les consciences » pour combattre l'anti-intellectualisme des réactionnaires, et faire comprendre l'importance de l'ESR qui forme les futurs enseignants, chercheurs et citoyens ; « la science européenne ne doit pas être enrôlée dans la compétition des États-Unis avec la Chine ».

Le caucus international nous a révélé d'autres univers. En Angola, on fait l'école en plein air, faute de bâtiments, et on dépend des conditions climatiques. En Argentine, où on s'enorgueillissait d'avoir mis en prison les criminels de la dictature, Milei ramène le pays 60 ans en arrière avec sa volonté d'effacer la mémoire et d'annuler les progrès considérables dus aux luttes sociales. Au Portugal 76% des enseignants se disent épouisés et près de 15.000 prêts à changer de métier. Au Brésil l'augmentation des étudiants de 30%, positive, tarde à s'accompagner de celle des crédits pour y faire face.

Au Sahara Occidental, la plupart des enseignants locaux sont bénévoles pour préserver la culture et l'histoire sahraouie,

mais les manuels officiels ne parlent que du Maroc. Les syndicalistes japonais ont présenté leur matériel illustré façon manga pour attirer des adhésions. Aux Etats-Unis, les syndicats, politisés, misent sur les élections de mi-mandat.





Sommes-nous, en tant que syndicats européens, privilégiés par rapport à ceux du Sud global ? Nous sommes plutôt dans une position qui nous oblige face à eux : l'Europe a longtemps pillé leurs pays et exploité leurs travailleurs ; la Commission européenne promeut aujourd'hui « l'union des compétences » à forte connotation de pillage des cerveaux, dont la puissance est sans limites comparée à la finitude des ressources matérielles. Nos luttes coordonnées doivent empêcher toute velléité de nouveau colonialisme. La matière grise n'est pas soluble dans le capitalisme.

Le lendemain, cérémonie d'ouverture du congrès. Nous avons admiré la scène du grand amphithéâtre (prêté par la mairie de Lisbonne) décorée avec des centaines d'œillets. L'orchestre du groupe scolaire Luís António Verney a ouvert la cérémonie. Avec grand sérieux, les élèves de cette école « inclusive » dont l'objectif est d'éduquer les enfants et les jeunes très populaires grâce à des projets

exigeants artistiques et culturels, ont joué et gagné nos applaudissements. Plus tard, les délégations internationales ont visité cette école où les élèves étaient fiers de nous servir de guides.

Le syndicalisme portugais est indépendant du politique mais conserve des liens avec des partis de « sensibilité sociale » : le parti communiste et le parti socialiste avaient envoyé des messages saluant le congrès. Mais le plus surprenant était le message vidéo du président de la République, plein de respect pour les enseignants et leur apport à la société. C'est chose coutumière aux congrès de la FENPROF. Cela n'engage à rien, puisque la politique se décide au gouvernement et le président ne gouverne pas.

L'association d'amitié Cuba-Portugal a été beaucoup applaudie.

Mais c'est quand l'ambassadrice de la Palestine au Portugal, invitée d'honneur du congrès, est montée à la tribune que l'émotion était à son comble.

Avec des mots précis et forts, le génocide de Gaza a été décrit et l'appel à la solidarité lancé. Des keffiehs se sont déployés sur la scène, tous les membres de la direction de la FENPROF en portaient. À Gaza, plus d'écoles, plus d'universités, des enfants tués, blessés ou morts de famine. Le « scolasticide » et la destruction du patrimoine culturel ont eu pour objectif l'anéantissement de tout ce qui rattachait le peuple palestinien à ses racines. L'ambassadrice a appelé à augmenter la pression de la société civile sur les dirigeants pour arrêter le massacre.

Ces trois jours à Lisbonne ont permis de renouer avec nos partenaires internationaux, de mieux comprendre la fierté des Portugais pour leur « Abril », de découvrir au pas de course cette superbe ville de Lisbonne et le Tage, la « belle » et son « amant » comme disent les locaux, et de respirer l'espoir. Un espoir lucide : nous ne nions pas les difficultés que nous devons surmonter, mais nous sommes confiants et persévérandts.

Dina Bacalexi dite «le chat»



TRIBUNE LIBRE

La cohérence des réformes : Territorialiser l'ESR (Enseignement supérieur et la recherche) pour mieux piloter la recherche et la formation vers les besoins des entreprises

Plusieurs points d'actualité illustrent les restructurations qui se poursuivent dans l'ESR, dont les décisions sont prises dans les cabinets des présidences des établissements universitaires et des ministères. Les instances institutionnelles des sites ne sont consultées qu'en fine pour obtenir leur validation. Parfois, les intérêts des Directions des composantes ne convergent pas totalement ce qui retarde la mise en œuvre des restructurations. Il n'en reste pas moins que les personnels de recherche, d'enseignement ou d'administration ne sont pas informés ni consultés afin de les empêcher de contester cette politique. Pourtant il y a besoin d'actions, de luttes pour combattre cette politique et ses conséquences.

La restructuration territoriale de l'ESR avance à grands pas et la première convention de partenariat entre la région Grand Est et les cinq universités de la région a été signée le 26 juin 2025 pour la période 2026-2028. Depuis 2021, ce sont plus de 240 millions d'euros qui ont été consacrés par la région Grand Est à l'ESRI (financement de thèses, création de start-up, chaires industrielles, promotion de la culture scientifique, etc.). Et une nouvelle étape est franchie, près de dix ans après la création de la région et dans le cadre du schéma ESRI (Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation) régional, un partenariat avec l'université de Lorraine, l'université de Haute Alsace, l'université de Strasbourg, l'Université de Reims Champagne-Ardenne et l'Université de technologie de Troyes a été signé qui vise à répondre à « 9 défis territoriaux » identifiés par la collectivité.

Cette convention sera déclinée à travers cinq conventions bilatérales entre la région et chaque établissement. Plusieurs « grands principes » la structurent : « une autonomie renforcée pour les établissements », « une gouvernance collégiale et territorialisée », « une stratégie européenne

et transfrontalière consolidée ». Plusieurs chantiers prioritaires y sont définis :

- Le soutien à la réussite et à l'engagement des étudiants (accroître la part de jeunes diplômés du supérieur dans le Grand Est, faciliter l'accès à l'offre de formation supérieure, couvrir l'enjeu de rénovation du bâti, etc...)
- L'attractivité scientifique et la réponse à la pénurie de compétences ;
- L'accélération de l'innovation et du transfert technologique ;
- Le renforcement de l'ancrage territorial des universités.

Les réformes des collectivités territoriales et celles de l'ESR des dernières années veulent donner de plus en plus de poids dans la coordination des recrutements et des besoins de formation au niveau local. Philippe Baptiste, le ministre chargé de l'ESR, insiste : dans le cadre de cet « effort collectif », « nous pouvons aller plus loin, par exemple en favorisant la convergence d'intérêts entre la région académique et toutes les collectivités – et en premier lieu le conseil régional, dans les champs qui concernent l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, à commencer évidemment par le suivi des volets ESRI du CPER (contrats de plan État-Région) ». Il ajoute « Je crois vraiment que les régions, qui jouent déjà un rôle aujourd'hui extrêmement important pour l'enseignement supérieur et la recherche, doivent jouer un rôle encore plus fort demain ».

Le ministre a « engagé un échange avec le SGPI (Secrétariat général pour l'investissement), pour que les prochains appels à projets déployés dans le cadre de « compétences et métiers d'avenir » prennent cette territorialisation en compte ». Le SGPI est chargé d'assurer la cohérence et le suivi

du plan « Investir pour la France de 2030. » dont une partie du financement est extra-budgétaire et échappe au contrôle du parlement.

Cela se traduit de manière très concrète par la mise en place de nouveaux COMP (contrats d'objectifs de moyens et de performance) entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des contrats simplifiés d'une durée de cinq ans, avec une quinzaine d'indicateurs tout au plus et qui désormais concernent l'ensemble des projets, l'ensemble de la stratégie des établissements avec un retour sur l'ensemble de la SCSP (subvention pour charges de service public) sensée financer les dépenses courantes de personnel et de fonctionnement.

Les signataires de ces COMP concernent toutes les parties prenantes qui contribuent au bon fonctionnement des établissements :

les régions évidemment, le SGPI aussi, tous les « financeurs » et toutes les personnes qui permettent de réaliser ces missions de service public. Ce sont des outils puissants pour la territorialisation de l'ESR. Concrètement, ils auront vocation non pas à être négociés depuis le ministère comme c'est le cas aujourd'hui, mais avec les recteurs des régions académiques.

Ces COMP seront l'occasion pour les établissements de mettre tout le monde autour de la table, d'avoir une feuille de route partagée pour cinq ans par tous les partenaires dont les organismes nationaux de recherche – et les régions en première ligne. La négociation de ces nouveaux COMP a été lancée en 2025 auprès de 10 uni-



versités, avec 2 régions, qui doivent piloter cette première année, la région Paca et Nouvelle-Aquitaine. Dès 2026, ce sera généralisé sur l'ensemble du territoire.

Dans cette même cohérence, le projet de loi « modernisation et régulation de l'enseignement supérieur » le gouvernement prévoit de proroger de cinq ans l'ordonnance sur les EPE (établissements publics expérimentaux), première étape pour accéder au statut de « Grand établissement » et de donner « davantage de libertés aux établissements » en introduisant des mesures de régulation du privé lucratif.

Si cette mesure est adoptée par le Parlement, elle aura pour effet d'ouvrir la possibilité de créer de nouveaux EPE jusqu'au 1er janvier 2030. Depuis 2018, 22 EPE ont été créés. Plusieurs sites espèrent encore obtenir le label. Cette demande de prorogation était notamment portée par l'Université d'Angers.

Pour rappel : les statuts des EPE prévoient des transferts de compétences ou la délégation de l'exercice d'une ou plusieurs compétences. Les statuts peuvent déroger aux dispositions des livres VI (sur l'organisation des enseignements supérieur et de la recherche) et VII (sur les établissements d'enseignement supérieur) du code de l'éducation. Ils ouvrent la porte à de nouvelles déréglementations (conditions d'emploi et de rémunérations des personnels, frais d'inscription des étudiants, intégration d'établissements privés...). C'est système chaotique qui se met en place !

« La recherche est le cœur battant de notre souveraineté industrielle » déclame le ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, Marc Ferracci. La recherche « à impact » doit devenir un levier de réindustrialisation et de compétitivité assure le ministre, le 24 juin 2025 lors de la journée sur la recherche de Mines-PSL. Pour El Mouhoub Mouhoud, président de PSL, « la recherche partenariale est un enjeu stratégique » notamment dans un « monde marqué par l'incertitude des financements publics ». L'austérité est ainsi un moyen pour le pouvoir de pousser les établissements publics à travailler pour les entreprises en recourant à leurs financements.

L'État pousse à la finalisation des recherches avec un financement de

plusieurs de milliards d'euros à « l'innovation de rupture » via le plan « Investir pour la France de 2030. » sur un certain nombre de « stratégies nationales », comme l'hydrogène, le nucléaire, la cybersécurité et en pointant sur les enjeux autour des industries de défense.

Pour le président de l'université PSL « le partenariat avec les acteurs économiques, industriels ou institutionnels est une modalité essentielle pour accélérer le transfert, construire les réponses concrètes aux défis contemporains et faire vivre une science utile, ancrée, ouverte, et dans ce domaine, Mines Paris PSL est la locomotive ». « Plus de la moitié des contrats et des recettes de recherche partenariale de PSL viennent de Mines. C'est la locomotive et aussi l'avenir puisque si nous voulons consolider l'université PSL et son excellence [...], il faut que notre modèle économique soit pérenne. ». « Si 5 % des enseignants-chercheurs de PSL s'impliquaient dans la recherche partenariale avec la même intensité que ceux des mines [...] nous pourrions doubler le volume des recettes dans ce domaine ». Tout est dit !

La fiscalité par le crédit impôt recherche, le financement public aux innovations de rupture et les restructurations de l'ESR sont des aubaines pour les entreprises. Selon les dernières données disponibles pour 2023, leur effort de recherche (rapport de la DIRDE (dépenses intérieures de Recherche et développement des entreprises) sur le PIB (produit intérieur brut) baisse depuis 2021 (1,50 en 2020 et 1,44% en 2023, note du SIES avril 2025).

Différents rapports font le même constat du déclin de la recherche française. Ce déclin est le fruit de la politique initiée en 1999 avec la loi sur l'innovation et amplifiées par la loi de programmation de la recherche de 2006 et les suivantes promulguées par les gouvernements libéraux et sociaux-démocrates.

Dans le cadre de la compétition internationale de plus en plus sévère que se livrent les groupes privés et les États, ces lois ont pour finalité d'assujettir la recherche et les enseignements aux stratégies des entreprises et de ces États. Il s'agit d'en finir avec les organismes nationaux de recherche en territorialisant la recherche en faisant de leurs laboratoires de simples éléments des regroupements terri-

riaux des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dont les enseignements et les recherches sont en adéquation avec le tissu économique régional. Les collectivités territoriales quel que soit leur couleur politique viennent en appui par leurs financements à la politique de l'État central.

Comme les stratégies des entreprises sont à court terme, les financements sont contractualisés et les emplois précarisés. Tout ce qui est statutaire ou réglementaire est considéré comme faisant partie d'un ordre ancien qui ne correspond plus au monde d'aujourd'hui fait d'anticipations et de réactivité !!

Cumulées aux interventions extérieures qui ont restreint la liberté d'expression des personnels de l'ESR notamment sur la guerre d'Israël à Gaza, les méthodes de financement et d'organisation interne au monde de la recherche s'avèrent des plus contraignantes pour les libertés de la recherche scientifique. Depuis les années 1990, des méthodes de gestion des entreprises privées ont été appliquées au secteur public, et la recherche n'a pas échappé à ce New Public Management: décentralisation à travers des agences, mise sous tension budgétaire, accent mis sur l'innovation, contrôles de productivité et d'efficacité.... Or, ces mantras se montrent contre productifs dans le domaine de la recherche car ils limitent la production de connaissances nouvelles en restreignant la recherche à des secteurs choisis et financés au préalable par l'État et ses agences, par des collectivités territoriales, des entreprises ou encore des lobbies.

Les personnels des laboratoires et des administrations qui subissent cette politique sont en souffrance.

Il faut battre cette politique. La lutte doit se mener au niveau des sites avec les syndicats des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.



Lise Caron

Crise écologique, crise démocratique : la proposition de loi Duplomb : contre l'intérêt général

Après son adoption en commission mixte paritaire, la loi Duplomb a été soumise au vote à l'Assemblée nationale ce mardi 8 juillet et adoptée. Le SNTRS-CGT s'oppose à cette loi et appelle les personnels de la recherche publique à se mobiliser, au côté du collectif d'associations et de syndicats « Nourrir pas détruire ».

Alors que le Vivant s'effondre, le gouvernement choisit de saboter les outils de protection de l'environnement.

Sans débat ni scrupule, il s'efforce de passer une loi écrite par et pour l'agro-industrie, au mépris de toutes les alertes des scientifiques sur le sujet (notamment la lettre ouverte « Lettre ouverte – Loi Duplomb : un projet qui aggrave la crise agricole et alimentaire » signée par plus de 1000 médecins et scientifiques). Cette loi, qu'on essaie de faire adopter sans débat au parlement, sacrifie la santé publique et la biodiversité.

Conscients que leur argumentation défaillante n'a aucune chance de convaincre, les députés de la majorité, soutenus par leurs alliés de droite et d'extrême droite, ont refusé tout débat parlementaire sur la loi dite Duplomb. Ce texte, porté par un ancien cadre de la FNSEA, défend les intérêts de l'agro-business au mépris de l'intérêt général.

Ce que cette loi organise :

- Le retour des néonicotinoïdes, malgré leur toxicité prouvée pour les polliniseurs et les écosystèmes et bien que des alternatives existent dans 96% des cas ;
- Le soutien aux mégabassines, en totale contradiction avec les alertes sur la ressource en eau et le changement climatique et malgré l'impasse technico-économique qu'elles constituent le plus souvent ;
- L'affaiblissement du rôle de l'Anses, en ouvrant la porte aux lobbies dans les décisions de mise sur le marché ou de retrait de pesticides ;
- La remise en cause des contrôles, des expertises et des missions de terrain.

Cette loi s'inscrit dans un mouvement plus large : remise en cause incessante de la parole des scientifiques, voire même intimidation de celles et ceux-ci, répression des militant.es écologistes, fragilisation du service public de recherche et d'enseignement supérieur ainsi que celui de l'environnement, réductions de moyens, restructurations etc.

L'objectif est clair : déréguler au profit de l'agro-business, étouffer la parole scientifique, et faire taire les défenseurs du Vivant.

Un détournement des institutions

Plutôt que d'assumer un débat, la majorité a contourné les travaux de la Commission du Développement Durable de l'Assemblée nationale pour imposer le texte co-écrit par la FNSEA. Ce coup de force parlementaire s'ajoute à une longue liste : usage répété du 49.3, mépris du résultat des élections législatives de 2024, répression des mouvements sociaux. Cet exécutif à l'autoritarisme de plus en plus décomplexé confisque les institutions au service d'intérêts privés.

Les agents du service public de l'environnement sont en première ligne

Sur le terrain, ils et elles constatent chaque jour les dégâts de ces politiques. Constat corroboré par le consensus scientifique sur l'effondrement de la biodiversité et le bouleversement climatique, mais aussi l'aggravation des tensions et conflits autour de l'eau. En parallèle, leurs conditions de travail se dégradent, leurs moyens diminuent, avec une expertise de plus en plus ignorée.

Nous refusons d'être les témoins impuissants du démantèlement du service public de l'environnement.

La CGT appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser :

- Pour le retrait immédiat de la loi Duplomb
- Contre la remise en cause de la parole scientifique
- Pour un véritable service public au service des territoires et des générations futures





INTERNATIONAL



Hors des frontières de la France Rubrique coordonnée par Dina Bacalex

Union européenne

La science n'est pas l'amie des dirigeants autoritaires. Le service public non plus. L'obscurantisme et le néolibéralisme marchent main dans la main. Les régimes de la plupart des pays mentionnés dans cette rubrique sont d'extrême-droite ou de droite extrême. Jouant « le peuple » contre « les élites », ils veulent diviser, casser les solidarités, faire régner la discorde, voire la guerre. Mais la résistance s'organise. La science est par essence internationale et la CGT internationaliste.



Argentine

Non au « scienticide »

Plus de 1000 personnes portant des masques à gaz (en référence à la série télévisée « L'Eternaute » qui décrit une situation post-apocalyptique) ont manifesté à Buenos Aires et dans d'autres villes du pays le 28 mai, dénonçant la « tronçonneuse » de Milei appliquée à la science.

Plusieurs programmes scientifiques sont arrêtés par manque de financement ; 1300 travailleurs scientifiques ont été licenciés et d'autres ont émigré. Le financement de la recherche, selon le témoignage d'un physicien rapporté par la revue Nature, est de zéro : l'Agence nationale de promotion de la recherche, principal organisme financeur, n'a publié aucun appel depuis la fin de 2023. Le Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Técnicas (CONICET), qui finance près de 280 instituts de recherche, s'est limité à payer les salaires et ne donne plus rien pour les programmes. La situation est telle que des animatrices se demandent s'ils pourront continuer à nourrir les cobayes des laboratoires dans un mois... Même les salaires ont baissé de près de 40% depuis l'avènement de Milei, de sorte que les collègues en début de carrière ne dépassent pas le seuil de pauvreté.

Milei avait promis pendant sa campagne de supprimer le CONICET, mais

il ne l'a pas fait pour ne pas affronter directement la colère des scientifiques. Il s'y prend autrement, pour réaliser son objectif de condamner la recherche scientifique à mourir à petit feu. Il utilise la technique bien connue de la grenouille qu'on plonge dans une marmite d'eau qui chauffe petit à petit jusqu'à l'ébouillanter complètement sans qu'elle ait compris ce qui lui arrive. Voilà qu'il supprime la loi de 2021 qui stipulait que le financement de la recherche serait de 1% du PIB. Seulement 0,30% en 2023 et 0,15% cette année est consacré à la recherche. Il réduit à des sous-secrétariats les ministères de la science et de l'environnement. À l'instar de son grand ami Trump, il interdit aux employés fédéraux d'utiliser des termes « polémiques » comme « changement climatique ». Pour Milei, ce changement est « une fausse rumeur socialiste » (!).

argentine ne repoussera pas de sitôt. Pour sauver ce qui peut l'être, les collègues se mobilisent. Nous sommes solidaires.

Effacer la mémoire de la dictature

Exemple concret de la politique de Milei, anti-scientifique et nostalgique de la dictature militaire, le démantèlement du secrétariat national des droits humains, organisme scientifique autonome chargé de tenir à jour la banque nationale de données génétiques.

Crée par l'État argentin après le rétablissement de la démocratie avec l'objectif d'aider les Grands-mères de la Place de Mai, cette banque, maintenue à jour par des scientifiques, avait jusqu'à aujourd'hui pour mission de retrouver l'identité des milliers de victimes disparues de la dictature et des bébés volés. Elle rend ainsi un service inestimable à ces femmes dont le courage ne faiblit pas malgré les années. Mais Milei veut la peau de la banque et du personnel scientifique qui la gère : le secrétariat aux droits humains serait mis sous tutelle gouvernementale directe, ce qui implique un contrôle sur les données. Le personnel et le financement seraient réduits. Plus d'autonomie, plus de recherches, plus de données, plus de mémoire.

Une enseignante syndicaliste s'exprimant au récent congrès de la FENPROF portugaise, dénonçait ce négationnisme imposé par Milei : « nous sommes le seul pays de la région qui a mis les dictateurs en prison ; maintenant, nous sommes en train de revenir 50 ans en arrière ».

La CONADU, notre fédération syndicale partenaire argentine, a publié un communiqué pour dénoncer ce démantèlement. À la fin, trois mots : mémoire, vérité et justice.



« Nous mettrons des décennies pour revenir à la normale », déclare, dépitée, une climatologue.

Et pour cause : comme l'arbre coupé par la tronçonneuse, la recherche

Proposition intersyndicale de loi de financement de l'université publique

Le 28 mai, les syndicats ont rencontré les parlementaires pour présenter leur propre projet de loi. Un rassemblement se tenait en même temps devant le Parlement fédéral.

Le secrétaire national de la CONADU a déclaré que « l'attaque contre l'université publique fait partie du plan de Milei de détruire l'éducation nationale, la science, la technologie, la culture et les arts ». Il a souligné la nécessité que les parlementaires imposent un débat fédéral, contre la volonté de Milei. Il est important que le processus parlementaire et la mobilisation citoyenne avancent ensemble.



Le projet de loi des syndicats clarifie, dans son article premier, son objectif : « la protection et le soutien du financement des universités publiques sur l'ensemble du territoire argentin ». Le financement doit augmenter pour répondre aux besoins :

- accès aux études et leur poursuite jusqu'à obtention du diplôme ; la formation continue,
- application des conventions collectives régissant les salaires et conditions de travail du personnel,
- augmentation des budgets en général et de ceux dédiés aux technologies numériques en particulier,
- recrutement de davantage de personnel enseignant et non-enseignant,
- développement de la recherche au sein des universités publiques nationales,
- octroi de ressources adéquates à l'infrastructure et à l'équipement,
- soutien à l'internationalisation inclusive de l'ESR,
- éducation supérieure gratuite grâce aux programmes de bien-être étudiant qui assurent les res-

sources matérielles et socio-éducatives à toutes et tous.

En Argentine, il n'y a pas (ou pas encore...) d'équivalent du 49.3. Milei ne peut donc pas couper court au débat parlementaire. Mais pour que le projet syndical passe, il faut de la persévérance et un rapport de force surtout en dehors du parlement.

#SomosLaUniversidadPública #PlanDeLucha #FinanciamientoUniversitario

Etats-Unis



Les « travaux et les jours » de Trump, suite

Trump continue son bras-de-fer avec l'université Harvard. Non content de lui couper les financements fédéraux, il veut lui interdire de recevoir des étudiants étrangers.

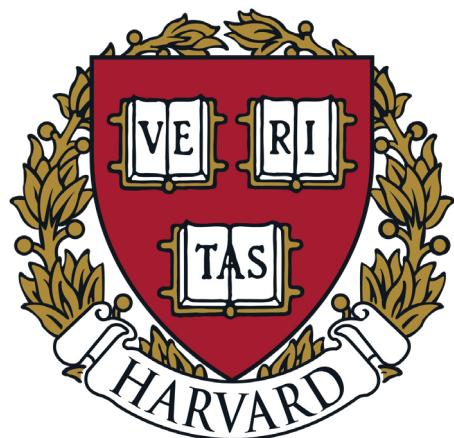
Mais Harvard ne cède pas. Elle porte plainte et (temporairement) gagne : la justice considère que Trump n'a pas le droit d'interdire à l'université d'inscrire des étudiants étrangers. Le Département de la Sécurité intérieure, qui mène la guerre aux migrants, arrête et expulse à tour de bras, doit revenir sur la décision de bloquer ces « migrants » de venir polluer la plus ancienne et prestigieuse université du pays. La juge donne raison à l'université : cette décision allait lui nuire de façon « immédiate et irréparable ».

La guerre sans relâche menée par Trump contre l'université et la science en général, signe d'une mentalité générale MAGA opposée aux « intellos woke » qui font partie des « élites », risque de se retourner contre lui. Les universités se liguent pour faire échouer les interdictions absurdes et résister aux attaques. Heureusement, au lieu de susciter l'adhésion de « l'Amérique profonde » en jouant « le peuple » contre « les élites universitaires coupées de la réalité », Trump a provoqué la réac-

tion opposée : un récent sondage montre que plus de 69% des répondants (y compris ses propres électeurs) pensent que l'université est utile et indispensable pour l'avenir du pays et... pour sa grandeur. Elle serait donc compatible avec la devise MAGA (Make America Great Again).

Cependant, l'administration Trump n'a pas dit son dernier mot. Marco Rubio, le chef du State Department, annonce le 27 mai l'arrêt, dans les consulats USA à l'étranger, des rendez-vous pour des visas étudiants ou scientifiques invités. Il veut obtenir plus de renseignements sur les demandeurs pour voir si ces personnes « ne posent pas de problèmes de sécurité et de sûreté » à l'État. En théorie, les rendez-vous déjà fixés seront assurés (mais rien n'est sûr). Par contre, aucun nouveau rendez-vous ne sera accordé. Rubio ne veut plus d'étrangers dangereux pour le pays.

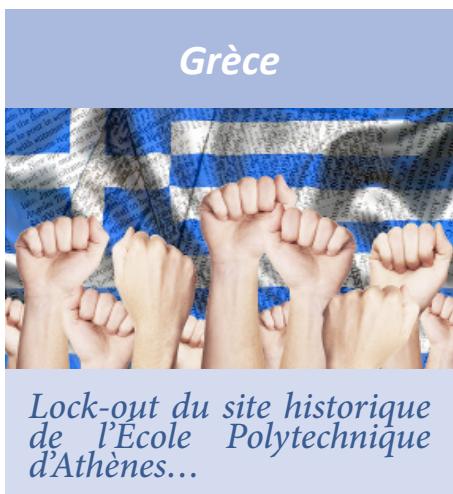
Certes, les étudiants étrangers sont, pour les universités états-unies, des sources de revenus conséquents grâce aux frais de scolarité. Mais il ne s'agit pas seulement d'argent : les doctorants et surtout les post-docs font de la recherche ; les universités accueillent chaque année un grand nombre d'enseignants visiteurs et emploient du personnel étranger sous statut de résident permanent, titulaire de la fameuse « carte verte ». Rubio a annoncé son intention de révoquer ces permis et de soumettre tout ce petit monde à sa surveillance « Big Brother », scrutant leurs comptes sur les réseaux sociaux, comme il entend faire avec les demandeurs de visas étudiants et scientifiques. Depuis mars, plus de 300 permis ont été révoqués.



Or, les États-Unis étant un pays où tout se règle devant les tribunaux, les détenteurs de ces permis ont porté plainte et gagné, au moins jusqu'à la

prochaine attaque de l'administration.

Le ridicule ne tue pas : Rubio s'est vanté en mars dernier d'avoir révoqué le permis d'une boursière Fullbright de l'Université Tufts. Cette bourse est des plus prestigieuses, accordée selon des critères scientifiques très stricts. Rumeysa Ozturk, la boursière, avait juste co-signé un petit article dans un journal étudiant en soutien aux Palestiniens et au BDS. Les services de l'immigration l'avaient mise en détention rien que pour ça. Elle a gagné son procès. Elle est libre de poursuivre ses brillantes études. Rubio enrage !



Lock-out du site historique de l'École Polytechnique d'Athènes...

... pour empêcher la tenue d'une journée de libre expression à l'École d'Architecture située dans le bâtiment historique du centre d'Athènes.

Le Prytane (titre des présidentes et présidents des universités grecques) de l'École Polytechnique est connu pour son autoritarisme et ses insultes envers les étudiants et le personnel, y compris misogynes (des étudiantes sont des « escort girls » selon lui). Il ne supporte pas l'École d'Architecture pour sa liberté de pensée. Il a donc décidé de lui porter un coup.

L'École loge toujours dans le bâtiment historique de la rue Stournari, en plein centre d'Athènes, là où a eu lieu le soulèvement des étudiants réprimé dans le sang par la junte militaire le 17 novembre 1973. Elle avait organisé, à l'initiative des doctorants et postdoctorants, une « Journée d'action pour la liberté d'expression à l'université », où étaient invités à intervenir, entre autres, trois professeurs (dont deux émérites) et d'autres scientifiques éminents, ainsi que le président de l'association des architectes de la Région Attique. Rien de subversif. Mais la simple évocation de la liberté d'expression a fait surgir le soupçon de « troubles » et provoqué la ferme-

ture complète du site. Aucun cours après 15h ; tout le monde dehors ; les portes fermées et la police pour les garder. Plus de conférence, ni de projection de film, ni de soirée musicale et conviviale.



ΣΧΟΛΗ ΑΡΧΙΤΕΚΤΟΝΩΝ ΜΗΧΑΝΙΚΩΝ



Celui qui avait déclaré par le passé « c'est moi le prytane de ce magasin » (sic) a dit qu'on ne l'avait pas informé des horaires du début et de la fin et qu'on n'avait pas fait une demande de mise à disposition des locaux en bonne et due forme. Il avait constaté que l'annonce de cet événement était publiée « sur des sites anarchistes » et qu'il n'y avait pas d'organisateur « identifié ». Bien entendu, ce n'étaient que des prétextes. L'École d'Architecture avait accepté que la manifestation se tienne dans ses locaux, surtout qu'elle ne perturberait pas les cours. Le lock-out a été dénoncé par le président de l'association des doctorants et postdoctorants : « ce qui gêne dans cette affaire est le contenu politique de la journée. Son interdiction est une entrave aux libertés académiques et syndicales ».

Ce Prytane ne se limite pas à interdire des événements ponctuels. Sous prétexte de maintien de l'ordre, il a depuis un moment imposé des réductions des horaires d'ouverture du site historique, ce qui nuit aux études et à la recherche et met fin aux cours de dessin gratuits offerts par l'association des architectes aux élèves du secondaire qui n'ont pas les moyens. Les locaux universitaires sont le « magasin » du Prytane : l'ouverture et la fermeture dépendent de lui. Il n'est plus le chef d'un établissement public, mais un simple commerçant

Grève dans la recherche

Tous les syndicats grecs de la recherche et les associations de doctorants ont fait grève le 29 mai en dénonçant la prétendue « politique de développement » de la recherche et de l'innovation, basée sur la montée en flèche du précaritat (parfois 80% de précaires dans les centres de recherche selon

les disciplines), et l'exploitation des doctorants et des boursiers comme force de travail à bas coût.

Le gouvernement conservateur a beau claironner que « la fuite des cerveaux » a été maîtrisée et que la Grèce est « un hub pour l'innovation », la réalité est l'insuffisance des budgets de la recherche, les conventions collectives non appliquées, les postes vacants, et l'absence d'un espace ESR unifié. Il n'y a pas de ministère ESR en Grèce. La recherche a été déplacée du ministère de l'éducation nationale à celui du développement et de l'innovation. Notre syndicat partenaire, l'Union des chercheurs grecs, a dénoncé depuis le début la couverture entre formation et recherche et l'orientation de cette dernière vers « l'innovation » lucrative.



La flexibilité touche les 2/3 du personnel de la recherche depuis 15 ans. Les doctorants et post-docs n'ont pour la plupart pas de contrat, et, s'ils sont payés, c'est avec l'équivalent du chèque emploi-services (!). Les termes « innovation et développement » ont perdu leur sens et signifient désormais « science pour l'armement », sous prétexte que la Grèce a besoin de renforcer sa défense contre les ingérences turques. Les collègues sont en complet désaccord avec cette orientation qui voit le progrès scientifique uniquement sous le prisme de l'avancement des technologies dites duales.

Voulez-vous être un chercheur ou une chercheuse qui a réussi selon les critères du gouvernement ? Choisissez les sujets militaires. Le reste est superflu.

Italie



Oui à la stabilité, non aux nouvelles précarités

Le 12 mai dernier était le jour d'une grande mobilisation nationale initiée par la FLC-CGIL et les associations des précaires de l'ESR. Le gouvernement Meloni, après avoir échoué à imposer des formes de précarité incompatibles avec les normes européennes, a modifié le projet de loi et habillé différemment le même programme : instaurer des formes nouvelles de travail de plus en plus précaire dans l'ESR.

La secrétaire générale de la FLC-CGIL explique dans *Il Manifesto* les raisons de cette mobilisation et les propositions pour changer le statut des personnels de l'ESR. « La recherche est un travail, ce n'est pas de l'exploitation : non aux nouveaux précaires ; Pour nous, 40000 précaires dans l'enseignement et la recherche c'est trop. Mais le gouvernement veut multiplier les "formes de travail atypique" à l'université ». La réforme qui prétend améliorer les « contrats de recherche » régissant le travail des précaires risque en fait de renvoyer les deux tiers des 30.000 précaires et condamner ceux qui restent à une précarité illimitée et sans droits sociaux. On recruterá davantage localement (bonjour le clientélisme) et on supprimera des avantages sociaux comme le droit au congé parental ou au congé maternité.



La baisse du financement de l'ESR va de pair avec l'annonce d'augmentation du budget de la défense pour atteindre 3,5% du PIB. Une campagne médiatique tente de décrédibiliser les collègues mobilisés aux yeux de l'opinion. Il est à craindre qu'avec 700 millions d'€ en moins, les établissements préféreront, et de loin, recruter sur des contrats de plus en plus flexibles des personnels corvéables qui n'auront pas le choix s'ils veulent un emploi.



La ministre de l'ESR prétend que les revendications sont « irréelles » et qu'elle « leur a déjà tout donné », donc pas besoin de revendiquer. Les mobilisations, selon elle, sont initiées par une petite minorité, contre l'avis des 99% des personnes concernées. Contrairement à ces allégations, les protestations continuent à Rome, Sienne, Turin, Milan, Venise et ailleurs.

Ce mouvement s'oppose à l'ESR du « capital humain » et des scientifiques-élastiques.

Philippines



Maintien des matières générales dans les programmes d'éducation

L'Alliance of Concerned Teachers (ACT), notre syndicat partenaire aux Philippines, et le syndicat des employés du secteur académique All U.P. Academic Employees Union s'opposent à la réforme des programmes que veut imposer la Commission de l'enseignement supérieur, en enle-

vant des programmes les matières générales sous prétexte qu'elles sont déjà enseignées dans le Secondaire supérieur. Les matières en question sont : « le monde contemporain », « la connaissance des arts » et l'éthique. Selon les syndicats, cette réforme est une continuation « de la mauvaise éducation coloniale » appliquée pendant des décennies et d'énoncée par les enseignants et les académiques. C'est une réforme politique sous couvert « pédagogique » : pour accélérer l'obtention des diplômes et ne pas « perdre de temps » avec les matières hors spécialité scientifique, on les supprime. Cela rappelle la suppression, en 2013, de l'enseignement du Filippino, la langue nationale, de l'enseignement supérieur. Certes, aux Philippines tout le monde parle parfaitement anglais, mais le maintien de la langue nationale à tous les niveaux de l'éducation s'inscrit dans une orientation « décoloniale » qui permet au pays d'affirmer sa souveraineté.

La suppression des matières aura des conséquences désastreuses sur l'emploi : suppression de postes ou mutation forcée vers le Secondaire supérieur, avec perte de salaires. « Les enseignants sont traités comme des dégâts collatéraux dans un agenda de réformes qui valorise l'efficacité marchande au détriment de l'intégrité de l'éducation. L'éducation n'est pas une commodité. Les matières générales ne sont pas utiles pour être immédiatement prêt pour le marché de l'emploi, mais forment des citoyens critiques et engagés socialement », disent les syndicats. Le credo du gouvernement est « l'employabilité dans la globalisation ». Il faut donc terminer les études au plus vite.

Les Philippins (et surtout les Philippins) sont souvent employés dans des métiers de seconde zone, mal payés et difficiles, dans différents pays riches. Même éduqués et diplômés, ils et elles sont des travailleurs et travailleuses à bas coût. Les matières générales les rendraient plus conscients de leurs droits et même de la culture et de l'histoire de leur pays. Surtout la « connaissance du monde contemporain » les ferait réfléchir sur la présence militaire des États-Unis en Asie-Pacifique et leurs tentatives d'enrôler les Philippines dans leurs rivalités régionales. La « connaissance de l'art » pourrait éveiller les consciences sur la spoliation d'œuvres d'art et de culture nationales lors de la colonisation. L'éthique ferait surgir des interrogations sur la corruption, l'autoritarisme et l'impunité des détenteurs du



GUTTING GE COURSES IS A CONTINUATION OF COLONIAL MISEDUCATION

ACT Private Schools - U-Belt stand in firm opposition to the planned reduction of General Education (GE) subjects in the college curriculum, particularly the proposed removal or reallocation of The Contemporary World, Art Appreciation, and Ethics to the Senior High School level. This move is reminiscent of the 2013 decision to remove Filipino in higher education which nearly eradicated the subject in college and even in high school altogether.

pouvoir politique ou économique. Que des matières « dangereuses » pour une orientation néolibérale de l'éducation. L'ACT appelle les enseignants du public et du privé à refuser cette réforme et revendique « un système d'éducation qui fait face aux crises au lieu de capituler face à elles ». Une éducation « patriotique, scientifique et orientée vers la grande masse de la population ».

Royaume-Uni



À quoi sert d'apprendre la lutherie à l'université ?

L'Université de Lincoln, dont fait partie la Newark School of Musical Instrument Crafts, a décidé de ne plus former des facteurs d'instruments musicaux, sous prétexte que la faculté où ces études sont dispensées n'a pas assez d'étudiants. Pour la rentrée



prochaine, seulement 17 étudiants ont eu la chance d'y être admis. Former si peu de personnes coûte cher. Arrêter ce gaspillage et le remplacer par un cours privé où tout le monde ne pourra pas accéder faute de pouvoir payer une somme importante, fera faire des économies à l'université. Mais les étudiants internationaux, nombreux en licence, auront du mal à obtenir des visas.

Cette annonce survient au moment où l'Association pour les techniques du patrimoine publie sa liste des compétences en danger d'extinction. La lutherie en fait partie. Elle ne sera plus une compétence « viable », malgré son importance culturelle.

Pour que Lincoln revienne sur sa décision de fermer la formation, une pétition signée de 14.000 personnes a été lancée. 17 lauréats du prix de la BBC « jeune musicien de l'année » ont publié une lettre ouverte de protestation. Des politiques s'en sont émus. La directrice adjointe de Newark a un peu modifié sa décision suite aux protestations massives, déclarant vouloir « travailler avec le personnel et les étudiants pour assurer un futur épauillant à la formation des facteurs

d'instruments musicaux », sans pour autant démentir l'intention de la remplacer par un cours privé. Elle prétend « explorer toutes les pistes qui correspondent aux besoins des apprenants et de l'industrie ».

Cependant, comme le souligne l'ex-président de l'association britannique de facteurs de violons, une technique si particulière qui relie artisanat et culture, ne doit pas être jugée selon « les besoins de l'industrie (sc. musicale) ». Le sujet dépasse l'avenir d'un « petit cours » menacé de fermeture. Car les facteurs d'instruments musicaux formés à Newark ne font pas que réparer les instruments cassés. Ils fabriquent des violons et guitares, accordent des pianos, se spécialisent dans les instruments à vent que jouent les amateurs et qu'étudient les enfants dans les conservatoires. «

Nous ne sommes pas là juste pour les instruments prestigieux des grands solistes, mais pour la communauté qui, sans nous, sera silencieuse ».

La rentabilité face à la culture et à la pratique populaire de la musique. Newark doit choisir.



**32 HEURES
RETRAITE
A 60 ANS
SMIC A 2000€**



*C'est ça la
modernité!*

